

P23/E2,154

CABLE ADDRESS "CHRONICLE" MONTREAL



R. Wilson Smith,
Financial Agent.

STANDARD CHAMBERS
151 ST. JAMES STREET.

Montreal April 22 1898

L. M. Senechal
City Clerk, St Henri

My dear Sir: Thank you for your favor of yesterday informing me that my tender for \$10,000 St Henri bonds has been accepted by Council.

On receipt of documents I shall have the bonds etc put into hands promptly. I will do my utmost to meet your convenience in my payment.

Yours faithfully,
R. Wilson Smith



P23/E2,154

CABLE ADDRESS "CHRONICLE" MONTREAL

R. Wilson Smith,
Financial Agent.

STANDARD CHAMBERS
151 ST. JAMES STREET.

Montreal April 29 1898

Received of Mr. L. N. Senecal City Clerk
& Treasurer of the City of St. Henri, Ten (10) bonds
of One thousand Dollars (\$1,000) each, amounting in
all to Ten thousand Dollars (\$10,000.

1
R. Wilson Smith

P23/E2,154

CABLE ADDRESS "CHRONICLE" MONTREAL

R. Wilson Smith,
Financial Agent.

STANDARD CHAMBERS
151 ST. JAMES STREET.

Montreal April 27, 1898

My dear Mr. Senecal - \$10,000 St. Henri Loan -

On looking through your

(1) Proceedings - I observe that no
poll was held? - Did the Mayor
go through the formality of declaring
the bylaw carried? - We will no doubt
require a certificate to this effect
& also that a poll has been
held if it can be given.

(2) By sec. 621 of the Charter, it is
provided that within two weeks after
the final passing of any bylaw

L. N. Senechal

and before the sale or Contract for sale of any such debentures, the Clerk or secretary Treasurer shall transmit to the registrar of the County of Hochelaga a copy of the by laws together with the particulars thereof for the purpose of registration in accordance with a form attached to the act.

There is no Certificate of the registrar attached to the papers submitted to show that this has been done. Would you kindly get Certificate from the registrar to that effect.

Mr. Atwater is examining the documents.

L. N. Senechal
Clerk
St. Henri

Yours faithfully,
W. Wilson Smith

P23/E2,154

CABLE ADDRESS "CHRONICLE" MONTREAL

R. Wilson Smith.
Financial Agent.

STANDARD CHAMBERS
151 ST. JAMES STREET.

Montreal April 2nd. 1898

L N Senecal Esq,
City Clerk & Treasurer,
St Henry, P.Q.

My dear Sir:-

Thank you for your favour of the 29th ult, acknowledging the receipt of Two hundred thousand dollars, amount of loan by-law No. 97, and Four hundred and twenty-two dollars and two cents interest on same, in all Two hundred thousand four hundred and twenty two dollars and two cents (\$200,422.02) and also acknowledging the receipt of all vouchers, except the Watson note, which has been mislaid. I am under the impression that the Jacques Cartier ^{Bank} has this note, for cheque in payment therefor was made ^{in favour of} ~~on~~ this Bank.

Yours faithfully,

R. Wilson Smith

P23/E2,154

1898



Faint, illegible text from a document, possibly a council record or minutes, written in French.

P23/E2,154

CABLE ADDRESS "CHRONICLE" MONTREAL

R. Wilson Smith,
Financial Agent,

STANDARD CHAMBERS
151 ST. JAMES STREET.

Montreal April 19th. 1888.¹⁸

My dear Mr. Guay-

Herewith I enclose copy of contract re
the \$10,000 debentures.

Yours faithfully,

R. Wilson Smith



Eugene Guay Esq,
Mayor, St Henri, P.Q.

P23/E2,154

CABLE ADDRESS "CHRONICLE" MONTRÉAL

R. Wilson Smith,
Financial Agent.

STANDARD CHAMBERS,
151 ST. JAMES STREET.

Montreal April 19th, 1898.

COPY.

The Mayor and Council of
The City of St Henri,

Dear Sirs-

I hereby have the pleasure to offer you 101.50%
for \$10,000 of City of St Henri bonds.

Yours faithfully,

R. Wilson Smith
(signed)

R Wilson Smith.

We hereby accept the above tender-

(signed)

Eugene Guay,
Maire.

N Leclair,



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7619

P. Wilson Smith

re debentures -

19/4/98



P23/E2,154

P23/E2,154

St Henri 20 Avril 1898

A. Monseigneur le Maire
et Messieurs les Echevins de la
Cité de St Henri

Messieurs

Nous les soussignés Propriétaires
résidant dans la rue Beaudoin
demandons par la présente
de vouloir bien poser une lumière
Electrique entre les rues Notre Dame
et St Emede à ou près des Nos.
127.-129 car nous sommes
dans l'obscurité presque complète
au point que les étrangers ne
peuvent distinguer les nos de
nos logis le soir et qu'il y a
~~danger~~ à cause de la noirceur
Espérant Messieurs que vous
voudrez bien prendre en considération
cette humble requête en ce faisant
nous obliger beaucoup les
propriétaires soussignés

Philippe Blais
Albert Leduc
Jeremie Guise
Albert Gravel
Emilien Gadiou
A. Dansereau
Guise J. Guise
L. Guise J. Guise
Dolphe Lajoie



Referer
à plan

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7620

Requete de Citoyens
re pose d'une lampe
electrique rue Beaudoin.

20/4/98



P23/E2,154

P23/E2,154

A MONSIEUR LE MAIRE,
ET A MESSIEURS LES ECHEVINS
DE LA CITE DE MONTREAL.

MESSIEURS,

L'humble requête des soussignés, expose respectueusement :

Qu'ils sont constitués en corporation dûment incorporée par la cité de Montréal, en vertu de sa charte, sous le nom de " Le Club Indépendant Ouvrier ".

Qu'ils sont tous majeurs et contribuables de la Cité de Montréal et qu'ils font partie des différents corps de métiers de la dite Cité :

Que l'objet spécial de la dite requête est le suivant :

Chaque année, lorsque vient le temps où l'ouvrage reprend avec plus de continuité dans les limites de la ville, que le port s'ouvre au commerce et que la Cité fait exécuter ses différents travaux, une foule considérable d'ouvriers de toute sorte et de toute nationalité viennent à Montréal, offrir leurs services à ceux qui ont besoin de leurs bras. Ils s'établissent, par dix ou douze dans une chambre qu'ils se louent pour un prix dérisoire, n'ont à faire aucune dépense, ne paient aucune taxe à la ville et peuvent ainsi donner leurs services et prendre des engagements pour un prix tellement réduit, que vos requérants ne pourraient à ces prix même travaillant jour et nuit, remplir leurs obligations envers la ville, subvenir aux besoins nombreux de la famille et satisfaire ceux à qui ils vendraient à vil prix leurs services :

Qu'un grand nombre de ville des Etats-Unis et même du Dominion — entre autres Buffalo et St-Jean — ont prévu ce cas malheureux, et, pour sauvegarder les ouvriers des villes qui y ont feu et lieu, ont imposé une taxe de \$50 sur tout étranger venant s'établir temporairement dans ces dites villes pour y faire une concurrence désastreuse aux dits ouvriers :

Qu'il serait urgent que cet exemple salutaire soit suivi par la Cité de Montréal :

• Que non-seulement la dite Cité protégerait ainsi les travailleurs qui ont feu et lieu dans ses limites, mais qu'en outre, au moyen de cette taxe qu'elle imposerait sur les étrangers, elle se créerait un fond de réserve pour venir en aide aux malheureux, dans les mauvais jours d'hiver et dans les temps de détresse :

C'est pourquoi, vu toutes ces raisons, vos Requérants supplient Monsieur le maire et ses échevins de vouloir bien prêter attention à cette taxe projetée et de voir à la mettre en vigueur, de la façon qu'il plaira à l'honorable Conseil sous le plus prochain terme possible

Et, en outre, les Requérants supplient le dit conseil de passer cette autre mesure qui serait grandement et de l'intérêt de la Cité et de l'intérêt des ouvriers qui y sont contribuables : Que lorsque la Ville donne une entreprise par contrat, qu'elle oblige en vertu des termes du contrat les entrepreneurs contractants à n'employer que des ouvriers de Montréal, au lieu d'aller en chercher au loin et de spéculer ainsi et sur le prix de la main-d'œuvre et sur la pension des dits ouvriers :

Croyant ces mesures utiles et urgentes, les soussignés les proposent au Conseil de la Cité de Montréal le suppliant humblement d'accorder la dite requête qui est faite de bonne foi et pour le plus grand bien de la Cité de Montréal à la prospérité de laquelle ils font les vœux les plus ardents, et pour leur plus grand avantage, étant tous ouvriers et Pères de familles.



P23/E2,154

Et aux membres du "CLUB INDEPENDANT OUVRIER." se sont jointes de grand cœur les personnes
ci-dessous toutes de la Cité de Montréal et intéressées à l'obtention de la présente requête.

J. Piquet 13 Opère



P23/E2,154

Et aux membres du "CLUB INDEPENDANT OUVRIER." se sont jointes de grand cœur les personnes
ci-dessous toutes de la Cité de Montréal et intéressées à l'obtention de la présente requête.



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7621

Club. Independant
Ouvriers

Circulaire
20/4/98



P23/E2,154

P23/E2,154

Département du Secrétaire de la Province.

REPONDEZ A L'HONORABLE SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE QUELQUE SOIT LE SIGNATAIRE DE LA LETTRE EXPÉDIÉE.

EN REpondANT, VEUILLEZ MENTIONNER LE

NO—1734/98.

Québec, 22 avril, 1898.

M.S.N.Senecal,

Greffier de la Cité,

St Henri.

Monsieur,

A la demande de l'honorable Secrétaire de la Province, j'ai l'honneur de vous transmettre copie de l'arrêté en conseil du 20 janvier dernier in re Règlement No 101 de la cité de St Henri.

L'honoraire(\$1.50) a été reçu.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

Jos. Rivin

Assistant Secrétaire de la Province.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7622

Secrétaire Prov.
(Jo Boivin)
re Règlement #101
22/4/98



P23/E2,154

P23/E2,154

Memorandum.

TELEPHONE 1564.

OFFICE OF
G. W. STEPHENS, JR.
18 ST. ALEXIS STREET,
REAL ESTATE, INSURANCE & FINANCIAL AGENT.

MONTREAL,

25 Apr 1898

Sir
 If you can make it convenient for the delegation to go up this week - I will be happy to go with them and be home on Wednesday afternoon Thursday and next
 Yours truly
 G. W. Stephens



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7623

G. W. Stephen
re delegation
25/4/98



P23/E2,154

1 0 6 3

P23/E2,154

AUCTIONEER AND Real Estate AGENTS Et AGENTS d'IMMEUBLES

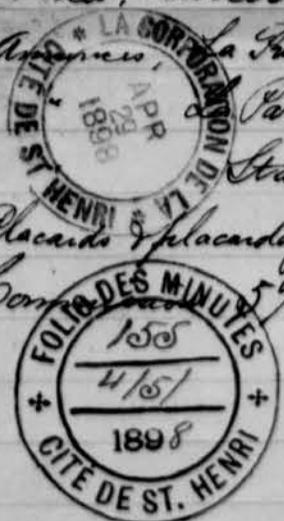
TERMS: CASH. ...69, ST. JAMES STREET, 69...

Montreal, 26 Avril 1898

Municipalité de St Henri

To MARCOTTE FRERES, Dr.

Produit de la vente des matériaux des bâties, Succession C. S. Rodier		410 00	
St. Augustin, La Pave	6.60		
St. Patric	6.00		
St. Star	5.00		
Placards & placardage	7.50		
Compt. DES MINUTES	20.50	4560	
			364.40



P23/E2,154

Le 17^{me} 1898
Rapport de Mandat
de l'Évêque. Re Venue
des Matériaux pro-
venant de l'Église
de Saint-Rodrigue

Municipalité de
Saint-Rodrigue

P23/E2,154

I O C O A

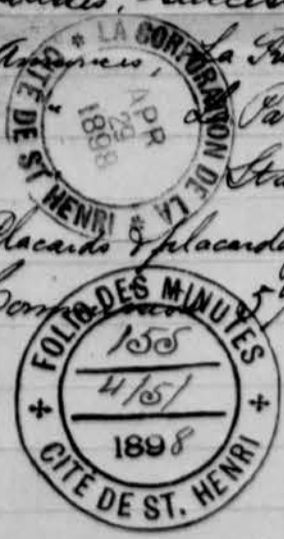
AUCTIONEER VENDICANTEURS
 And Real Estate AGENTS Et AGENTS d'IMMEUBLES

TERMS: CASH. ...69, ST. JAMES STREET, 69...
Montreal, 26 Avril 1898

La Municipalité de St Henri

To MARCOTTE FRERES, Dr.

Produit de la vente des matériaux des bâties, succession C. S. Rodier		410 00	
St. Agence, La Presse	6.60		
La Patrie	6.00		
Star	5.00		
Placards & placardage	7.50		
Compt. DES MINUTES 5%	20.50	45 60	
			364.40



P23/E2,154

Novembre 1898
Rapport de Mandat
de la Ville de Montréal
de la vente
de matériaux pro-
venant de l'opération
des Saints Roches

Municipalité de
Montréal

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 7623^a

Marcotte & Frère

Produit de la vente de
l'immeuble C.D. Rodier.

26/4/98



P23/E2,154

1057A

P23/E2,154

St. Henri, 27 avril, 1898

Monsieur le Maire et Messieurs les
Echevins de la Cité de St. Henri. -

Messieurs.

Nous soussignés, Membres du
Club de Bicycle de St. Henri, venons vous
supplier de bien vouloir réduire la
taxe imposée pour les bicycles, vu que
les municipalités environnantes sont
beaucoup moindres que la notre.
Cependant connaissant que la ville a
certainement besoin de beaucoup de
ressources, nous laissons cette réduction
à votre discrétion. - Espérant que vous
prendrez en considération que ce club
nouveau et pourra être de grande
utilité en différentes occasions, nous avons
l'honneur d'être



Vos très-humbles et très-dévotés
serviteurs

Club St. Henri.

Par J. E. Brown, sec. - arch.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7624

Club. Bicycle
St. Henri.

demande reduction de
la taxe.

27/4/98



P23/E2,154

P23/E2,154

PRIMEAU, CODERRE & LABINE,

AVOCATS, PROCUREURS, Etc.

EUGENE PRIMEAU, LL. B.

LOUIS CODERRE, LL. B.

GUSTAVE LABINE, LL. B.

EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRES 30-33

107, ST-JACQUES, PLACE D'ARMES

Montréal, 27 avril 1895.

Monsieur le maire et aux échevins de la cité
de Saint-Henri.

Messieurs,

J'ai le regret de
vous dire que la cité a perdu
son point dans la cause d'Emile
Hébert vs. La cité. Comme vous
le savez, il s'agissait d'une
somme de \$10,000, balance d'un
montant de \$30,000 réclamé par
Emile Hébert, l'un des auditeurs
de 1895, en paiement des travaux fait
pour l'audition de cette année.
Le demandeur a prouvé que son
travail valait \$30,000. Mais à nous

P23/E2,154

PRIMEAU, CODERRE & LABINE,

2

EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRES 30-33

107, ST-JACQUES, PLACE D'ARMES

AVOCATS, PROCUREURS, Etc.

EUGENE PRIMEAU, LL. B.

LOUIS CODERRE, LL. B.

GUSTAVE LABINE, LL. B.

Montréal, 189.....

if nous a été impossible de prouver,
à la satisfaction du juge, que
la tâche accomplie ne valait que
\$200.00. Le cour. a donc condamné
la cité à payer au demandeur:

1. Le montant de l'action 99.99
2. L'intérêt à 6% du 6 avril 1897
3. Ses frais de jugement 31.85.

Ordonne autoriser monsieur le greffier
à payer ces sommes.

Il n'est de nous dire que nous devrions
maintenant payer \$100.00 à chacun des
autres auditeurs pour 1895, messieurs Higgs
& Desjardins.

Par contre nous avons réussi à
prendre jugement contre les succes-
sors Courcob. Comme nous le savons
il s'agit de cotisations d'agents

P23/E2,154

PRIMEAU, CODERRE & LABINE,

AVOCATS, PROCUREURS, Etc.

EUGENE PRIMEAU, LL. B.

LOUIS CODERRE, LL. B.

GUSTAVE LABINE, LL. B.

EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRES 30-33

107, ST-JACQUES, PLACE D'ARMES

Montréal, 189.....

déjà depuis 6 ans. Les défendeurs plaident
la prescription de 3 ans. La cause a
été d'opinion que cette prescription
ne s'applique pas à ces citations, et
nous a accordé jugement pour \$1575.00
et l'intérêt. Cette cause est d'autant
plus importante que plusieurs pro-
priétaires, représentant plusieurs milliers
de dollars, sont dans le cas de
plaider la prescription de 3 ans.
Je dois vous dire toutefois que les
défendeurs ont mis en révision

Re: dans la cité de Saint-
Henri. J'ai transmis à la com-
pagnie d'assurance tous les docu-
ments nécessaires et me suis mis à
sa disposition pour tous les rensei-
gnements dont elle pourra avoir be-
soin.

P23/E2,154

PRIMEAU, CODERRE & LABINE,

AVOCATS, PROCUREURS, Etc.

EUGENE PRIMEAU, LL. B.

LOUIS CODERRE, LL. B.

GUSTAVE LABINE, LL. B.

4

EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRES 30-33

107, ST-JACQUES, PLACE D'ARMES

Montréal, 189.....

Re: Hennichon, failli.

Après examen de cette affaire, je crois que vous devriez accepter de payer \$15000 l'indemnité monsieur Hennichon, ou plutôt le curateur vous payant \$154.50.

Je serai au conseil ce soir et donnerai tous les renseignements demandés.

Louis Lafleur, un épicier du quartier St-Henri m'a déclaré être trop pauvre pour payer sa taxe. L'an dernier il était boucher au même endroit et j'ai pu réussir à toucher un à compte seulement sur sa taxe de 1896-97. Quant à celle de cette année, il ne m'a donné une sou.
Il doit en plus plusieurs années de

P23/E2,154

PRIMEAU, CODERRE & LABINE,

AVOCATS, PROCUREURS, Etc.

EUGENE PRIMEAU, LL. B.

LOUIS CODERRE, LL. B.

GUSTAVE LABINE, LL. B.

5
EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRES 30-33

107, ST-JACQUES, PLACE D'ARMES

Montréal, 189.....

taxes foncières. J'ai un jugement enregistré sur la propriété et suis prêt à faire vendre l'immeuble. Toutefois, il est venu à mon bureau hier et me dit qu'il veut réussir à payer sa taxe foncière à tout prix même. Ce que je lui ai accordé. Quant aux taxes d'affaires, il dit être trop pauvre et trop malade pour les payer et nous demande de le dispenser de payer ces taxes d'affaires de 1896-97 et 1897-98.

Il n'est propriétaire que de nom. Sa propriété appartient plutôt à la compagnie d'assurance: The Sun Life.

Si nous consentez à cet abandon, passez une résolution à cet effet.

P23/E2,154

PRIMEAU, CODERRE & LABINE,

AVOCATS, PROCUREURS, Etc.

EUGENE PRIMEAU, LL. B.

LOUIS CODERRE, LL. B.

GUSTAVE LABINE, LL. B.

6

EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRES 30-33

107, ST-JACQUES, PLACE D'ARMES

Montréal, 189.....

Je vous trouve ci-inclus mon compte
contre la cite à la date des 20 avis
courant. Jusqu'à ce jour vous m'ac-
cordiez \$30000 pour déboursés faits
et à faire jusqu'au prochain compte.
Je vous les crédits d'un côté et les
débits de l'autre. C'est trois cents
dollars que je vous dois continuelle-
ment.

Notre dévoué

Louis Coderre

P. S. Veuillez trouver notre cheque
pour \$2143.09. C'est le montant de
taxes collectées à date.

L. C.



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7625

Louis Coderre

Rapport re =

"Cause Albert Emile"

"Succ. Cournot"

"Darius"

"Hamelin"

"L. Lapierre"

27/4/98



P23/E2,154

P23/E2,154

Province de Québec }
Cité de Saint-Henri }

@ Mr le Maire et MM
les Echevins de la Cité
de Saint-Henri

Messieurs:-

Courtoisement a une resolution
du Conseil. J'ai precede a l'election d'un
Echevin pour le Quartier Saint-Jacques en
remplacement de Mr S. W. Villiers demission-
naire. - et j'ai l'honneur de faire rapport que
j'ai proclame dument élu echevin Mr.
F. A. Chevalier epicier comme étant le seul
candidat mis en nomination.

Je me souciez votre humble serviteur

L. A. Guénel

Guénel & Associés
Et officis Prèsident de l'election.



Montant des dépenses pour la dite election
sovois \$ 9.50

Ce 20 Avril 1898

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7626

L. N. Sénécal
rapport re election
F. X. Chevalier
29/4/98



P23/E2,154

1 0 5 0

P23/E2,154

Depenses Generales au 30 Avril 1898
 Depenses Appropriations

Cour du Recorder	387 83	1100
Hôtel de Ville	776 56	1300
Santé Publique	664 49	1555
Papeterie	669 95	400
Bureau du Conseil	1299 72	4300
Salari de la Brigade	2697 65	9080
Entretien du Bateau S & P	283 01	300
Éclairage	197 39	500
Télégraphe & Alarme	93 86	125
Egouts, Eau & Fosses	26 35	200
Parc	141 59	500
Quest. Seine à l'academ	5510 47	6010
Appropriations	4756 26	
Fonds de secours aux Pauvres	77 40	300
Entretien des Prisonniers &c	219 90	1300
Délegations	155	500
Mandat N° 100 Ray Revenu	6223 55	
Entretien de la neige	3340 25	3340
Mandat N° 100 Ray Revenu	3340 25	
Contingents	1625 14	1600
Shelf Re Clendenning	1970 20	
Éclairage	2159 46	10000
Votages	2080	
Mouley Shoe Lather Co	20000	20000
Bills of Empiments	4000	
Intérêts	24726 05	50000
Donnages	155 43	1000
Améliorations Publiques	100	
Frais de bureau	1805 13	3000
Bolton	33 95	2000
Arrière	58	1000
Remboursement licence	200	
Nouvelle Station S & P	100	
	<u>88145.40</u>	



8808

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7627

État des Dépenses.

30/4/98



P23/E2,154

1051

P23/E2,154

1 0 0 1 A

THE HERALD PUBLISHING COMPANY,

ESTABLISHED 1809.

JAS. S. BRIERLEY,

MANAGING DIRECTOR.

ADVERTISING DEPARTMENT.

F. ABRAHAM,

MANAGER.

141 ST. JAMES STREET,

MONTREAL, April 4th., 1898.

189

Secretary-Treasurer,

Town of St Henri,

City.

Dear Sir:-

If the municipality of St Henri will extend to the Herald all of its advertising, or such as you have occasion to insert in a Montreal paper, we will insert the same at a uniform rate of 4 cents a line. If you will kindly bring this matter before your council, we will be much obliged.

Thanking you for many past favors extended to the Herald, which we can assure you is very much appreciated, and soliciting a continuance of the same kindness at your hands, we remain,

Yours truly,

THE HERALD PUBLISHING CO.,

Per.....

F. Abraham

Advt. Manager.

P23/E2, 154



1 0 5 1 A

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7627^a

Le Herald
re Annonces —

4/4/98



P23/E2,154

1 0 5 1 A

P23/E2,154

1 0 0 0 0 0

Submission pour terrain d'expropriation vacant
Au membres du conseil de la City St. Henri
Messieurs Le. President

Je soussigné Propriétaire des Nos.
1777.. 201. 2^e Ecole officielle. sur St^e Marguerite
voisin du terrain ~~à~~ soumissionner.
desirant ~~en~~ devenir le propriétaire de cette
parcelle front front sur St^e Emelie. entre la rue
St^e Marguerite. et le lot ~~front~~ voisin
le tout représentant près de 13⁵ pieds
de terrain Je crois que dix dollars (\$10.00)
est ~~un~~ suffisant pour l'achat du
terrain (et autre dépense nécessaire)

Esperant que vous prendrez cette
offre en considération, je désire ~~vous~~
que vous m'en donniez avis.

Signé { Alexis Gravel

City St. Henri
le 13^{eme} Jour Avril 1898.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7827-⁰

Alexis Gravel
soumission et achat
terrain exproprié
13/4/98



P23/E2,154

P23/E2,154

Province de Québec
Cité de saint Henri

ELECTION DU 18 AVRIL 1898

Je soussigné certifie par les présentes que l'Echevin élu
pour le Quartier Saint Jacques de la Cité de Saint Henri en
remplacement de Monsieur S.D.Vallières démissionnaire est
Monsieur F.X.Chevalier.

Donné a Saint Henri ce dixhuitième jour de Avril mil huit
cent quatre vingt dix huit.

*Duplicata
signifié personnellement
à Saint 1898
L.H.S.*

L. M. Senecal

Greffier et Trésorier et Ex Off.
Président de l'élection

Avril



P23/E2,154

10510

P23/E2,154

Province de Québec)
Cité de Saint Henri)
-----)
Aux Habitants de la Cité de Saint ~~Henri~~
Henri et a tous ceux qu'il appartien-
dra.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que par suite d'une réso-
lution du Conseil en date du 23 Mars 1898. Les Electeurs Muni-
cipaux de la dite Cité de Saint Henri sont par les présentes
convoqués en Assemblée Générale, pour Lundi le Dix-Huitième jour
d'Avril prochain 1898 a dix heures du matin en la salle de
l'Hotel-de-Ville de la dite Cité de Saint Henri pour procéder
a l'élection d'un Echevin pour le Quartier Saint Jacques en
remplacement de Mr.S.D.Vallières, démissionnaire, le tout con-
formément a la loi.

Donné a Saint Henri sous mon seing et le sceau de la Corpora-
tion ce neuvième jour de Avril mil huit cent quatre vingt dix
huit.

Bureau du Conseil
5 Place Saint Henri
Saint Henri

L. M. Senical
Greffier et Trésorier
Ex Officio Président



L. M. Senical
Greffier &c
Province of Quebec)
Saint-Henri and all ~~concerned~~
-----)
Saint Henri and to all whom it may
concern.

PUBLIC NOTICE is hereby given that in conformity with a reso-
lution of the Council of the City of Saint Henri under date of
the twenty third day of March Inst 1898 the Municipal Electors
of the said City of Saint Henri, are hereby called together into
a general meeting Monday the eighteenth day of April 1898 at
ten o'clock in the forenoon, in the Town Hall of the said City
of Saint Henri for the purpose of electing one Alderman for
St. James Ward, in place of Mr.S.D.Vallières resigned, the whole
according to Law.

Given at Saint Henri under my hand and the Seal of the Corpo-
ration this ninth day of April One thousand eight hundred and
ninety eight.

Office of the Council
L. M. Senical
5 Place St. Henri

L. M. Senical

P23/E2,154

Province de Québec)
Cité de Saint Henri)
+-----

Je soussigné *Adolphe Senécal* de la
Cité de Saint Henri et résidant dans

la dite Cité de Saint Henri, certifie par les présentes et fais
rapport sous mon serment d'office que le *Neuvième* jour
de *Avril* Mil huit cent quatre vingt dix *huit* j'ai affi-
ché trois vraies copies dûment certifiées de l'avis public ci-
annexé (*Re-Nomination d'un échevin quartier St Jacques* comme suit:-
Une vraie copie dûment certifiée dans les langues Française et
Anglaise a la porte de l'Eglise Catholique, Apostolique et Ro-
maine de Saint Henri, sise et située en la dite Cité de Saint
Henri coin des rues Saint Pierre et Saint Jacques, une copie
dûment certifiée dans les langues Française et Anglaise, a la
porte de l'Hotel-de-Ville de la Cité de Saint Henri sise et
située en la dite Cité de Saint Henri a l'intersection des rues
Notre-Dame et Saint Jacques, appelé Place Saint Henri et une au-
tre copie dûment certifiée dans les langues Française et Anglai-
se a la porte de l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine de
Ste. Elisabeth sise et située en la Paroisse de Ste. Elisabeth
dans la dite Cité de Saint Henri, étant les lieux ordinaires des
affiches, et je certifie de plus avoir lu le dit avis public
dans les langues Française et Anglaise a haute et intelligible
voix le Dimanche le *Dixième* jour de *Avril* Mil
huit cent quatre vingt dix *huit* à l'issue du service divin
du matin étant le Dimanche que j'ai lu le dit avis public qui
suivait et le premier Dimanche après que le dit avis public a
été rendu public.

En foi de quoi j'ai fait et donné le présent ce

Douzième jour de *Avril*

1898

Adolphe Senécal
Constable spécial

No _____

Avis public de Election
d'un Echevin dans la qua-
tier de Jacques en remplacement
de Mr S.D. Vallieres
ce 12 Avril 1898

P23/E2,154

10516

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7027^c

Avis Rapport. + Cer-
tificat re Election
de F. C. Chevalier

18/4/98



P23/E2,154

P23/E2,154

FONDÉE EN 1873.

FANFARE ST.-HENRI.



St.-Henri de Montréal, 20 Avril 1898

Monsieur le Maire

et Echevins de la Cité de St-Henri

Messieurs

Comme étant à l'approche de la saison des amusements, la fanfare municipale de St-Henri se comme par les années précédentes l'honneur d'offrir ses services à la susdite cité pour la partie musicale du parc St-Henri, et vu les services déjà signalés que la fanfare St-Henri a bien voulu rendre à la cité et qu'elle se propose de rendre

à l'avenir, nous nous croirons que notre demande sera prise en considération. Le prix sera comme à l'ordinaire \$ 25000

Vos dévoués serviteurs les membres de la fanfare St-Henri



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7627^d

*Fanfare St. Henri
demande s'engager
pour le pax
30/4/98*



P23/E2,154

1 0 5 1 0

P23/E2,154

J. & C. HODGSON,
Manufacturers of

P. O. Box 505

WROUGHT IRON PIPE.

Montreal, 27 April 1898.

To the Mayor, and Councillors, of St. Henry -
Gentlemen: Your account for

Dues came to us by yesterday's post -
We would respectfully draw your attention
to the valuation of ten thousand dollars,
placed upon our machinery, which we think
should not appear at all, for the reason
that the Plant is not at present in
use, and is really of no value, until
it is put in operation - You can readily
understand that furnaces, and machinery,
such as we have, lose their value
entirely when not in use - Could we
make use of this machinery, the same
as could be done on a Building, or
land, by renting it for other purposes,
we would not have such good grounds
of complaint, but as already stated the
machinery has no commercial value
when not in use, and therefore

P23/E2,154

J. & C. HODGSON,
Manufacturers of

P. O. Box 595

WROUGHT IRON PIPE.

Montreal, 27 April 1898.

To the Mayor, and Councillors, of St. Henry -
Gentlemen: Your account for

Passes came to us by yesterday's post. -
We would respectfully draw your attention
to the valuation of ten thousand dollars,
placed upon our machinery, which we think
should not appear at all, for the reason
that the Plant is not at present in
use, and is really of no value, until
it is put in operation. - You can readily
understand that furnaces, and machinery,
such as we have, lose their value
entirely when not in use. - Could we
make use of this machinery, the same
as could be done on a Building, or
land, by renting it for other purposes,
we would not have such good grounds
of complaint, but as already stated the
machinery has no commercial value
when not in use, and therefore

P23/E2,154

J. & C. HODGSON,
Manufacturers of

P. O. Box 505

WROUGHT IRON PIPE.

Montreal, 27th April 1898.

L. N. Senecal Esq.
Secy, St Henry -

Dear Sir: I have the honor to hand
you herewith, a letter I have addressed
to the Mayor, Councillors of the
City of St Henry, which, kindly
place in their possession, and much
oblige.

Yours truly
John C. Hodgson -



P23/E2,154

J. & C. HODGSON
Manufacturers of

P. O. 525.

WROUGHT IRON PIPE.

Montreal, 18 April 1898.

L. A. Tenechal Esq.
Secy Town of St. Henry

Dear Sir:

I have no objection to the leveling up of Lot 12 with good clean earth, to the present level of St. Ambrose St, providing that the whole lot be leveled equally, and in a manner satisfactory to myself.

Yours truly

John C. Hodgson



CITÉ DE ST.-HENRI.

Archive No. 7627^E

J. & C. Hodgson

re taxes -

27/4/98



P23/E2,154

1 0 0 1 1

P23/E2,154

Corporation de la Cité de St. Henri.

HOTEL-DE-VILLE

TELEPHONE BELL 8157.

5 PLACE ST. HENRI.

St. Henri, le 28 Avril 1898

Reçu du greffier des affaires de la Cité
de St. Henri, Messrs des Grand & petits
Juris d'après le rôle d'évaluation
pour 1897. en vertu 58 Sect. Que.

J. R. Tribandean
Surg.

Per J. P.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7627^F

Le Sheriff
donne reçu de liste
des Grands & Petits
Jurés - 28/4/98



P23/E2,154

10511

2 Mai 1898

Province de Québec }
 Cité de Saint-Henri } Anne session de Comité
 Général du Conseil de la Cité de
 Saint-Henri, tenue à Saint-Henri au
 lieu ordinaire des sessions des dits Comités
 Lundi le deuxième jour de Mai mil
 huit cent quatre vingt dix huit conformé-
 ment à la loi, à laquelle session sur-
 présents Son Honneur le Maire -
 Eug Guay & M^{rs} Chevreuil, Nisetalan
 A Robour, No, Savoie, Aimé Jullien
 J. S. Chevalier & J^{rs} Villeneuve, prenant
 au quorum sous la présidence de M^r le
 Maire.

Il est ordonné et statué par les résolu-
 tions du Comité comme suit:—

Le Greffier Ferris est autorisé de décrire au
 Club de Bicycles de Saint-Henri qu'il est
 impossible de faire réduction sur la taxe

Résoluer et adopte que le Greffier soit
 autorisé de décrire à la North Street
 B^y. sur demand avis quelle est à quelle
 sections en place convenable pour le
 trafic sur la rue (North Street). Spécifier

Le Greffier est autorisé de décrire aux
 électriciens qu'il y a des stations sur
 la rue du Grand-Tour à la station -
 Saint-Henri, à l'endroit indiqué par
 le Conseil, et qu'il soit donné au City



Mossey qui est à la commission et avis
à qui de droit, de laisser la place
actuelle -

Le Greffier est autorisé de verser aux Com-
munes de la ville de Montréal
la délégation des Comptes à une
assemblée de Comité Municipal le 6
Mai -

Le compte de M. Marcotte & Fils au
montant de \$ 4560 pour frais de
papiers et autres. Le compte
est adopté et le Greffier est autorisé de
payer.

Le Greffier est autorisé de refuser les
requêtes de la rue Beauport de
mandater une lampe électrique que
le Budget ne peut permettre cette
dépense,

et la source est levée

L. N. Senecal *Mayor*
Greffier & Fos. *Maire*



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7628

Comite Général
"Club de Bicycles"
"Charettes de place"
"Delegation des Commissaires"
2/5/98



P23/E2,154

1050

P23/E2,154

Commissaires d'Ecole
POUR LA
MUNICIPALITE SCOLAIRE
DE ST. HENRI, P. Q.

St. Henri de Montréal, le 2 Mai 1898.

M. Senechal Greffier
de la Cité de St. Henri.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que Messieurs les Commissaires d'Écoles de St. Henri ont nommé à leur assemblée du 27 Avril dernier, M. M. Rivé, R. M. Picard et Frs St. Germain comme délégués pour rencontrer M. M. les Membres du Conseil Municipal afin de s'entendre sur la manière de procéder pour l'appropriation du Collège St. Henri; Messieurs les délégués désirent assister à la prochaine réunion du Conseil. Veuillez informer qui de droit.



Notre dévoué
G. Daigneau.

Sec. Trés.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7629

Commissaires d'École

re expropriation du
Collège St. Henri -

2/5/98



P23/E2,154

1057

P23/E2,154

Alona Saw Mills



1158
P.O. BOX 1158

Montreal May 3rd 1898

To the Corpⁿ of St-Henri
Gen^l

I beg to tender for
sidewalk plank for this season
as follows -

3" x 11" 8 ft to 16 ft long - White Pine,
sound on both sides - del^d
as required - at \$27⁷⁵/₁₀₀ per
ft ft, face measure -

4" x 4" Tamarac 16 ft long at 2¹/₂¢
per lineal foot, delivered,

Quartered tamarac } for putting under
usual size
sidewalks, 16 to 25 ft long, at
(27⁷⁵/₁₀₀) 2⁵/₈¢ per lineal foot, delivered.
min.

Yours truly


A. Ward
per A. Pearson.

I will furnish 3 x 11 - 8 to 16 ft White Pine
plank sound on one side for \$23²⁵/₁₀₀ per ft ft face
- delivered -

P23/E2,154

1 0 3 0

[Faint, illegible handwritten text on lined paper]



[Faint, illegible handwritten text at the bottom of the page]

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7630

J. K. Ward

Submission pour
bois a Trotton.

3/5/98



P23/E2,154

1530

P23/E2,154

PRIMEAU, CODERRE & LABINE,

AVOCATS, PROCUREURS, Etc.

EUGENE PRIMEAU, LL. B.

LOUIS CODERRE, LL. B.

GUSTAVE LABINE, LL. B.

EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRES 30-33

107, ST-JACQUES, PLACE D'ARMES

Montréal, 3 mai 1898

Au maire et aux échevins de la cité de Saint-Henri.

Messieurs,

Re: La cité de Saint-Henri,

VS.

John L. Brodie & al.

Veillez trouver ci-inclus le mémoire de frais de messieurs Cross & Bernard, avocats des indemnitaires, et autorisez le greffier à en faire le paiement. Dans cette cause le conseil sait qu'ordre n'a été donné de discontinuer les procédures en expropriation. C'est ce que j'ai fait. Les dépens sont naturellement contre la cité.

Votre bien dévoué.

Louis Coderre



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7631

Louis Coderre
re. La Cité St Henri
vs.

J. L. Brodie & al
3/5/98



P23/E2,154

1031

P23/E2,154

1 0 3 0

St Henri 3 Mai '98

A son honneur le
maire et aux conseillers
de la ville St Henri.

Je m'engage à
fournir le madrier
et traverse épinette rouge
pour trottoir le ma-
drier 3^{es} Pin sain à raison
de \$28²⁵ le mille pieds
mesure de face et les
traverses à raison de
2⁰⁴ cent le pied courant le
tout livré sur les rues
de la ville St Henri
à demande espérant



P23/E2,154

une réponse favorable.

Je demeure
votre dévoué

Thomas Potvin.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7652

Thomas Potvin

Submission pour
bois.

3/5/98



P23/E2,154

1035

P23/E2,154



LA PIECE SUIVANTE
EST UNE PHOTOCOPIE
DE L'ORIGINAL DÉTRUIT

P23/E2,154

Coleau & Fournier, Mai 4, 1898.

MacDuff Lemieux & Co.
Architectes
Messieurs

Je propose de
faire l'ouvrage en briques
requies à l'érection d'une
Station de Pompes à St.
Henri pour le prix et
somme de Un mille huit
cents 00/100 piastres
\$1800.00
Tous etc



Le Secrétaire
par Jos. F. Gouge

Reçu le 27 Mai 1898, Cheque
d'un montant de \$1800.00 accompagné
d'un mandat en chèque Jos. F. Gouge

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7633

Jos. Decarie fils
Commission Station
#2,
4/5/98



P23/E2,154

1 0 3 3

P23/E2,154

T. PREFONTAINE

H. BOURGOUIN

T. PREFONTAINE & CIE.

MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE

BUREAU: COIN DES RUES NAPOLEON ET TRACEY, - - - STE. CUNEGONDE.

Clos à bois: Le long du Canal Lachine, des Deux cotés

Telephone Bell 8141

Montreal, 4 Mai 1898

Monsieur le Président du Comité des Chemins
de la Ville de St. Henri de Montreal

Monsieur
Nous vous remercions de vous
fournir les bois suivants et tout le bois sur les lieux à
demande comme ci-dessous, savoir:
Madriers en pin pour trottoirs 3x11 longueur tel que
requis à raison de 2^{me} qualité \$27.⁷⁵
Même bois 1^{re} " 31.⁰⁰
Epave rouge de 4x4 longueur à demande à raison
de 2/2^e le pied courant

Respectueusement
T. Prefontaine & Cie



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7634

J. Prefontaine & Co
soumission pour
bois - 4/5/98



P23/E2,154

P23/E2,154

Corporation de la Cité de St. Henri.

HOTEL-DE-VILLE

TELEPHONE BELL 8157.

5 PLACE ST. HENRI.

St. Henri, le 4 1898.

Messieurs le maire et messieurs les
échevins.

J'ai le honneur de
vous demander le paiement des comptes
ci-dessous. Dans une cause de
Lefebvre vs. La cité de Saint. Henri,
d'j à deux ans, j'ai passé trois
jours en cour où j'avais été appelé
par messieurs Mc Gillivray vs. au
nom de la cité. j'ai été obligé
de mettre un homme à ma place
que j'ai payé de ma poche.
Messieurs Mc Gillivray font la source
vrière à ma demande de paiement
de la somme de \$400 je vous
serais bien obligé si vous pouviez
prendre cette affaire en sérieux consi-
dération.

Très bien
Alfred Normandin



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7635

Alfred Normandin
re Lefebvre
La Cité
4/5/98



P23/E2,154

1033

P23/E2,154

A son honneur le Maire
ET

M. M. les Echevins de la Cite St Henri

Messieurs

Nous soussignés demandons
humblement a votre Conseil de bien
vouloir prendre les mesures nécessaires
pour obliger la Cie des chars urbains
de placer sa voie d'évitement (switch)
au milieu de la rue en face de nos
magasins attendu qu'il n'y a pas l'espace
nécessaire pour laisser stationner une voiture
et que cela est très préjudiciable a notre
commerce. En ce faisant vous
obligeriez beaucoup Nos humbles pétitionnaires,

C. M. Barrière

J. J. D'Amboise



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7636

C. M. Barriere &
J. J. O. Neil.
se plaignent de la M.S.P.

4/5/98



P23/E2,154

P23/E2,154

Le certificat qui précède nous ayant été soumis ce jour au conseil municipal, et le dit conseil étant régulièrement assemblé et ayant délibéré à ce sujet, nous le confirmons en faveur de y mentionné.

le _____ jour de _____ 189

Maire.

Secrétaire.

Le certificat qui précède nous ayant été soumis ce jour conformément à la section douzième du chapitre cinquième du titre quatrième des Statuts refondus de la province de Québec, nous le confirmons par les présentes.

Maire.

Secrétaire.

Province de Québec.

District de *Montreal*

NOUS, soussignés, électeurs municipaux, étant ou faisant affaires dans la

Division électorale de *Hocheulaga*,

certifions par les présentes que *Walter Armstrong, locataire*

au no 3616 Rue Notre Dame, au-dessus

du no 15

de *Lafayette Henri* dans le comté de *Hocheulaga*

qui désire obtenir une licence pour tenir un hôtel dans la dite Division électorale de votation

No. _____ est personnellement connu de chacun de nous; qu'il est honnête, sobre, et d'une bonne

réputation; qu'il est qualifié pour tenir une maison d'entretien public; que la maison dont il est

question contient le logement exigé par la loi et qu'on a besoin d'une maison d'entretien public

à cet endroit; que nous avons visité ou connaissons la maison et ses dépendances pour laquelle

la licence est demandée, et qu'il y tient des lits pour les voyageurs et des places pour les ani-

maux et les autres articles exigés par la loi

DONNÉ sous nos sceaux, le

jour de *Février* 1898

NOMS ET SIGNATURES.

RÉSIDENCES.

Levinière Levesque

3606 Notre Dame

L. J. Pheasants

3598 " "

J. Pheasants

3628 " "

Arbuthnot

3638 Notre Dame

Nap. Doyard

" "

Chicome

3604 Notre Dame

Chicome

158 1/2 St Ferdinand

Pierre Chicome

3600 Notre Dame

St. Leger

155 St Philippe

Dame Ste J. B. Laffleur

147 St Germain

Arthur Laffleur

157 St Philippe

Mme Bustin

3683 Notre Dame

P. Lemaire

3640 " "

Adolphe Cuy

3610 N. Dame

Sony Mallett

130 St Judicaire

St. B. Pinéan

3640 Notre Dame

Albert Gues

99 St Germain

St. B. Legault et Deslauriers

3628 Notre Dame

St. B. Legault

160 St Germain

St. B. Legault

3630 Notre Dame

3632 Notre Dame

3642 " "

Refusé
No 18 Mars 1898

LICENCE D'HOTEL.

DIVISION ELECTORALE DE

Hocheulaga

REQUETE DE

Walter Armstrong

Notre Dame, au-dessus

du no 15

de Lafayette Henri

comté de Hocheulaga

Deposité le

4/5/98

SC

P23/E2,154

NOMS ET SIGNATURES.	RÉSIDENCES
Napoleon Dubuc	3608 Notre Dame
Felix Laville	158 St. Ferdinand
M. Archambeault	97 St. Ferdinand
A. Archambeault	137 St. Ferdinand
Clouis Rolland	157 St. Ferdinand
Joseph Trépan	140 St. Ferdinand
Edouard Ritches	132 " "
J. Desjardins	3596 Notre Dame
J. Charlebois	3580 " "
Alphonse Leduc	108 1/2 St. Ferdinand
Robert Racette	3630 Notre Dame
H. N. Gougeon	3640 Notre Dame
E. Hardy	71 St. Ferdinand
Edouard Labreche	3584 Notre Dame
Edouard Roy	3612 Notre Dame
Camille Desjardins	100 St. Ferdinand
Théophile Desjardins	3624 Notre Dame
A. Lord	3626 " "
J. A. Drapeau	3640 Notre Dame
J. B. Bismont	3672 " "
J. Brochette	98 St. Ferdinand
L. Lemire	110 St. Ferdinand
E. Sabourin	69 St. Ferdinand

Je, soussigné, certifie sous serment que les signatures ci-dessus sont celles d'électeurs municipaux, résidant ou ayant leur place d'affaires dans la Division électorale de votation susdite.

Assermenté devant moi, à *St. Jean* le quatorzième jour de février 189*8* *Orila Chiccoing*
Apprehambault
 Juge de Paix.

Province de Québec, District de *Montreal*.
 Je, *Matt Armstrong*, résidant dans le district électoral de *Montreal* de *Hochelaga* du district électoral de *Montreal* après serment prêté, déclare que je suis qualifié à tous égards suivant la loi, pour tenir un hôtel.

Assermenté devant moi, à *St. Jean* ce quatorzième jour de février 189*8* *Matt Armstrong*
Apprehambault
 Juge de Paix.

Province de Québec,
 District de

Sachez tous par ces présentes que nous

de
 et
 du même lieu, nous sommes obligés envers Sa Majesté la Reine Victoria, ses Héritiers et Successeurs, pour une somme à titre de pénalité de SIX CENTS DOLLARS, en monnaie légale et courante du Canada, savoir: le sus-nommé

pour la somme de DEUX CENTS DOLLARS, le sus-nommé
 pour la somme de DEUX CENTS DOLLARS, et le sus-nommé

pour la somme de DEUX CENTS DOLLARS, de la même monnaie légale et courante, pour le paiement fidèle et entier de laquelle nous nous obligeons tous et chacun de nous, nos hoirs, exécuteurs et ayant cause par ces présentes.

ATTENDU que le sus-nommé s'était obligé comme susdit, est sur le point d'obtenir une Licence pour tenir une maison ou lieu d'entretien public, pour détailler des Liqueurs Spiritueuses, la condition de cette obligation est que si pendant toute la période que cette Licence doit être en vigueur le sus-nommé

paie toutes les amendes et pénalités auxquelles il pourr être condamné pour tout délit ou infraction à la Loi des Licences de Québec, de 1878, ses amendements, relativement aux maisons d'entretien public, et en accompli et observe toutes les dispositions et se conforme à tous les règles et règlements qui sont ou pourront être établis à cet égard par l'autorité compétente, alors la présente obligation sera nulle, et de nulle valeur, autrement elle conservera sa pleine validité, force et effet.

EN FOI DE QUOI, nous avons apposé aux présentes nos Seings et Sceaux, ce jour de 189

Assermenté, signé, scellé et délivré en présence de

(L.S.)
 (L.S.)
 (L.S.)

Conseiller.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7637

Walter Armstrong

Demande de Licence
d'Auberge -

4/5/98

P23/E2,154

P23/E2,154

Call's Address Montreal

McGibbon, Casgrain, Ryan & Mitchell.

*R. L. McGibbon 26.
The Chase Casgrain 26. M.P.
Percy C. Ryan.
Victor E. Mitchell.
Edouard Serveyer.*

Canada Life Building.
Montreal, May 4th, 1898.

The Town Clerk

St. Henry,

Montreal.

Dear Sir,

We have written you several times in reference to the nuisance caused to our client Mrs. Brodie, by reason of a cab-stand in front of her property in St. Henry, but we have not had any reply.

We shall be glad to know whether you propose to take steps to remove the cab-stand to some other locality. Our client is suffering considerable annoyance and has difficulty in renting her property; and we shall be glad to hear from you within the next day or two.

Yours truly,

McGIBBON, CASGRAIN, RYAN & MITCHELL.

*Recue le 5
Mai 1898
Reçu le 5-98
Question réglée avant
reception de la présente*



P23/E2,154

CABLE ADDRESS:—"MONTGIBB."

McGIBBON, CASGRAIN, RYAN & MITCHELL,

ADVOCATES, BARRISTERS, &c.

CANADA LIFE BUILDING,

MONTREAL. 9th April 1898.

R. D. McGIBBON, Q.C.
TH. CHASE-CASGRAIN, Q.C., M.P.
PERCY C. RYAN.
VICTOR E. MITCHELL.
EDOUARD SURVEYER.

C.

The Town Clerk,

St. Henry, Que.

Dear Sir,

We beg to call attention to our letter of the 2nd March, 1898, sent you on behalf of our client, Mrs. Brodie, in reference to the cabstand in front of her houses.

We will be glad to have a reply to this letter as soon as possible.

Yours very truly,

McGibbon, Casgrain, Ryan & Mitchell

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7638

Mc Giblin Casgrain & al.
Lettres, au nom de Dame
Vve. Brodie, res. Charveton
4/5/98



P23/E2,154

P23/E2,154

Montreal 6 Mars 1898

M.M. le Maire et le Echevin, de la Cité de St. Henri
St. Henri.

Messieurs

Re Expatriation O'Neil

En cette affaire, vous avez bien offert
\$470⁰⁰/₁₀₀ à James O'Neil comme indemnité
personnelle. M. O'Neil ayant accepté
l'offre, cette somme lui est maintenant
due.

Neuillez donc avoir l'obligeance de
lui envoyer votre cheque pour le mou-
tant et obliger.

Votre humble serviteur
Adolphe Bazin
avocat.



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No **7639**

*Adolphe Bazin
re expropriation O'Neil.
6/5/98*



P23/E2, 154

1 0 3 7

P23/E2,154

St Henri, + Mai 6/97

St La Cité de St Henri
St Henri

Messieurs

Je soussigné m'engage
de vous faire la Station des feu de
St Elisabeth d'après les plans et devis
pour la Charpente & menuiserie pour la
somme de vingt-deux cents quatre-vingt
dix-huit 2298⁰⁰

cheque a moi
versé ce 12 mai 98
Arthur Myre
Arthur Myre
172 Beaudoin
St Henri



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7640

Arthur Myre

Soumission re Station
2.

6/5/97



P23/E2,154

1070

P23/E2,154

J. D. MAJOR

J. P. MAJOR

TELEGRAM'S "MAJOR"
A.B.C. CODE USED.



MAJOR BROS & CO

MANUFACTURERS & IMPORTERS OF ROOFING MATERIALS

66 COMMON ST. NEXT TO BLACKS BRIDGE.
21 WELLINGTON.

Montreal, Mai 6 1898

Mrs Macduff & Lemieux.
Cité.

Messieurs, - Nous proposons de faire
la couverture de la Station de pompe
St Elizabeth suivant les spécifications
pour la somme de (\$840) Quatre Vingt
Quatre dollars, vous trouverez notre chèque
accepté pour (\$840) et avec 10% de dépôt
sur le montant de la soumission

Très très oblige serviteur
Major Frères Cie

Reçu le chèque mentionné ci-
dessus le 41 Mai 1898

Major Frères Cie
W. Smith



CITE DE ST.-HENRI

Archive No 7641

Majou & Frere
Soumission pour cou-
verture Station No 2.
- Recu pour remise de cheque
6/5/98



P23/E2,154

P23/E2,154

TELEPHONE BELL 8153.

TEL. DES MARCHANDS 1270.

Bureau de Santé de la Cité de St.-Henri.

HOTEL-DE-VILLE

1988 Rue St. Jacques

GEORGE NICHOLSON, PRESIDENT.
E. GUAY, MAIRE. WILBROD LABRECHE, ECHEVIN.
S. D. VALLIERES, ECHEVIN ET N. F. BEDARD.
J. LANGTOT, M. D. MEDICIN OFFICIER DE SANTE.
L. N. SENECAI, SECRETAIRE.
W. BRISSETTE, INSPECTEUR SANITAIRE

St.-Henri, 6 Mai 1898

A Messieurs le Maire
et à Messieurs les Echevins de la
Cité de St-Henri

Messieurs,

Comme les années passées lesquelles
sont encore l'objet de bien des misères - Les locataires
qui sont partis ont laissés en très mauvais ordre et
personne ne se soucie de les nettoyer. Nous avons
notifié les intéressés, locataires et Propriétaires, et jus-
qu'à présent très peu de chose a été fait. Je crois
sans vouloir dicter la conduite de votre honorable
Conseil sur ce point, qu'il serait peut-être avantageux pour
la santé publique de notre cité, de faire un arran-
gement avec le vidangeur par lequel, moyennant
faible rémunération il se chargerait d'un
nettoyage. Quant au reste de l'année
les habitants auront à se bien comporter et tenir
leurs propriétés bien propres. J'ai l'honneur d'être
votre obéissant serviteur
J. Lavoieat M.D.
Officier de Santé



répondre au No. qui précède
contre les impubliés

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. **7642**

*M. J. Lanctot -
se plaint de l'état
des ruelles.*

6/5/98



P23/E2,154

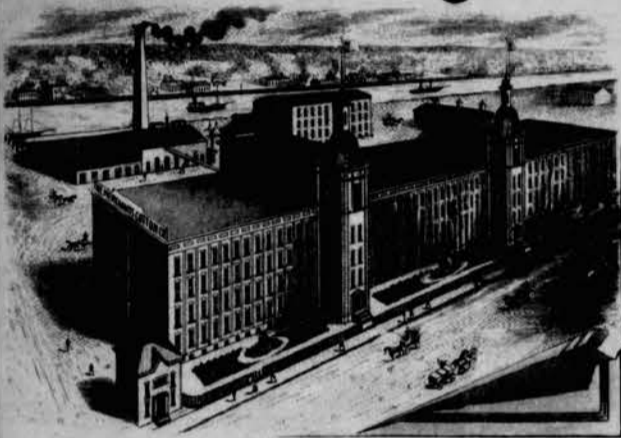
1075

P23/E2,154

A. AYER, PRESIDENT.

W.G. CHENEY, SECY. TREAS.

A. HAWKSWORTH, SUPT.



THE MERCHANTS
Cotton
Company
MANUFACTURERS OF
BLEACHED & GREY COTTONS;
LENOS, CHEESE BANDAGE & C.

ALL CORRESPONDENCE RELATING TO ORDERS, TO BE ADDRESSED TO SELLING DEPARTMENT 43 ST. SACRAMENT ST.

Montreal May 6th 1898

M. S. Macaulay Esq.
Secy. Treas. City of St. Henri.

Sir,
I have to acknowledge the receipt of your esteemed communication of the 5th inst., enclosing copy of resolution passed by the Council of the City of St. Henri, relating to the laying of a pipe along St. Antoine St. between the street & the Little River at Paris for which permission we are obliged

Yours truly,
Wm. G. Cheney
Secy. Treas.



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7643

*Merchants Cotton Co.
(No. 9. Cheemb)*

*re pose d'un tuyau
sur la rue St Ambroi-
se -*

6/5/98



P23/E2,154

P23/E2,154

DR E. PERSILLIER-LACHAPPELLE, *Président.*
DR ELIÉAR PELLETIER, *Secrétaire.*



Montréal, le 7 mai, 1948.

Aux Autorités municipales et sanitaires de St-Henri.

Messieurs:

Le Conseil constate

avec regret que le nombre de dépotoirs va toujours croissant dans Montréal et dans les municipalités qui l'entourent, et cela, au grand détriment de la santé publique, vu qu'après tout, ce n'est qu'un déplacement plus ou moins grand d'ordures qui, en définitive, restent dans le voisinage ~~immédiat~~ des habitations.

Il ne faut oublier non plus que ces dépotoirs se trouvent nécessairement dans des endroits, lesquels, ~~la ville~~ augmentant, seront concédés en lots à bâtir, c'est d'ailleurs ce qui est déjà arrivé, car même à l'heure qu'il est plusieurs quartiers nouveaux sont bâtis entièrement sur des terrains ainsi comblés, et qui sont ni plus ni moins que de mauvais cimetières dans lesquels la décomposition est énormément lente.

D'après les informations que nous avons, un quartier de ville

P23/E2,154

DR E. PERSILLIER-LACHAFELLE, *Président.*
DR ELZÉAR PELLETIER, *Secrétaire.*



de St-Henri aurait été ainsi pollué avant d'être concédé en lots à bâtir, et comme conséquence inévitable, la santé publique dans cet endroit accuserait une déchéance bien marquée si on fait la comparaison avec celle des autres quartiers de la municipalité.

Le seul moyen de remédier à la situation que nous venons d'exposer, c'est d'adopter la seule manière hygiénique de disposer des déchets et vidanges qui soit reconnue comme pratique: l'incinération, et c'est cette question importante pour votre ville que le Conseil désire porter à votre attention aujourd'hui.

Comme après Montréal, St-Henri est la ville la plus importante que nous ayons dans cette partie de la province, nous espérons qu'elle prendra l'initiative d'un mouvement qui, s'il est suivi par St-Cunégonde et Westmount, comme nous le prévoyons, conservera au sol, à l'intérieur comme à l'extérieur de nos villes, la pureté qui est si désirable au point de vue hygiénique.

Je suis le honneur de être votre dévoué

serviteur.

Éléazar Pelletier
Secrétaire



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7644

Conseil d'Hygiène
Provinciale
re depotoirs.

7/5/98



P23/E2,154



Union Saint-Joseph de Saint-Henri.

St.-Henri, 9 mai 1898

Monsieur le Maire
et Messieurs les échevins de
la Cité de St-Henri,

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
invités à vous joindre à l'Union
St-Joseph de St-Henri afin de
rehausser l'éclat de sa procession
qui aura lieu dimanche, le 10 mai,
courant, laquelle partira de l'Hotel
de ville de St-Henri à 8 1/2 heures a. m.
pour se rendre à l'Eglise St Paul,
ou une messe solennelle sera chantée.

Après Messieurs mes salutations
très sincères.

Alphonse Baudoin
Sec. Cor.



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7645

Union St Joseph
St. Henri (St. Beaudoin)
invite le Conseil a
assister a sa fete -
9/5/98



P23/E2,154

1043

P23/E2,154

NO. 1869 RUE ST. JACQUES,

St. Henri, Mai 4

1898

M. M. Maudryff & Lemieux architectes

Acheté de JOSEPH A. GIROUX,

FERBLANTIER ET PLOMBIER,

POSEUR D'APPAREILS A GAZ et a EAU CHAUDE,

Couvreur en Ferblanc, Tole Galvanisee, Ardoise et Gravois,

MANUFACTURIER DE CORNICHES EN TOLE GALVANISEE.



Messieurs

Je soussigné propose de faire les ouvrages de couvertures pour la station de feu devant être érigé coin des rues Notre Dame et St. Elizabeth pour le compte de la corporation de St. Henri le tout fait suivant les plans et spécifications pour la somme de six cents trente une piastres

f. a. Giroux \$631 00

Je propose de faire tout les ouvrages de plomberie pour la même bâtisse pour la somme de trois cents quatre vingt-Deux neuf.

f. a. Giroux \$399 00

Je propose de Poser le système de chauffage pour la même bâtisse pour la somme de cinq-cents. Soixants cinq

f. a. Giroux

\$565.00

cloument en tout le montant de quinze cents quatre vingt quinze piastres

\$1695 00

f. a. Giroux

Pour mon cheque

f. a. Giroux



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7645^a

Jos. A. Giroux
soumission pour plom-
bage Station # 2.
4/5/98



P23/E2,154

1 0 7 2 A

P23/E2,154



Boston, Mass. May 4th 1898

To the Honorable Mayor
of St Henri P Q
Canada

Dear sir : Some business gentlemen - friends of mine - have decided to begin the manufacture of boots and shoes in the Province of Quebec, and have started a stock company, to be capitalized at seventy-five thousand dollars. Within a year from the time they begin manufacturing, they will employ from one hundred to one hundred and fifty hands, and the pay roll will be at the rate of fifty thousand, to seventy-five thousand dollars, a year.

The necessary floor space for our proposed enterprise will be some 20,000 square feet, in the shape of a building 100 feet long, by 40 feet wide, four stories, with basement. This is the usual shape of a modern factory, in the United States.

As yet, we have not decided upon a location, and we have heard that your town is desirous of securing such industries.

We should be pleased to have you write us what inducements your town will offer such a new business, and your prompt attention, with particulars, will be appreciated.

Yours very truly
J S Holt & Co

Dictated by J S Holt



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7645^B

J. S. Holt. & Co.
re demande d'avant-
tages. 4/5/98



P23/E2,154



mai 9. 1898

M. M. le Maire & Echevins de St. Henri

Messieurs

J'ai l'honneur de vous soumettre que j'ai acheté le lot de terrain portant le no officiel (941) au cadastre rue Albert St. Henri. J'ai (120) intention de bâtir aussitôt. A l'Hotel de ville on a pas pu me délivrer un permis de bâtir vu que une ligne borné et homologué pour l'élargissement de la rue était projeté, d'après les rapports de l'ingénieur civil qui est venu me donner l'enlèvement de la rue. Cette élargissement de la rue prend 15 pieds en front sur mon terrain qui me met dans l'impossibilité de bâtir -

Messieurs pour cette raison que je suis dans l'impossibilité de bâtir veuillez me faire connaître vos intentions au plutôt pour que je souffre le moins de retard

votre Obeissant Serviteur

Magloire Charbonneau

182 rue Coursol
St. Cunegonde



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7646

Magloire Charbonneau

demande les vues du
conseil sur son ex-
propriation.

9/5/98



P23/E2,154

1070

P23/E2,154

St-Henri 4 Juin 1898

A son honneur le Maire
Et MM les echevins de la
Cité de St-Henri

Messieurs

L'association St-Jean-Baptiste section
St-Henri et St-Elizabeth donnera la
fête nationale le 26 Juin courant par
une grande procession qui partira
du parc Jacques Cartier coin des rues
St-Antoine et Agnes @ 8 hrs a.m. précises
espère que nous voudrez bien relever
l'éclat de cette belle fête par votre
présence et celle de nos officiers
et profiter de cette première occasion
pour remercier le conseil de l'encou-
ragement qu'il a bien voulu lui
accorder



Respectueusement

William Busselle secrétaire

P23/E2,154

1041
St-Henri 10 Mai 1898

Mon honneur le Maire
et à MM les échevins de la cité de St-Henri

Messieurs

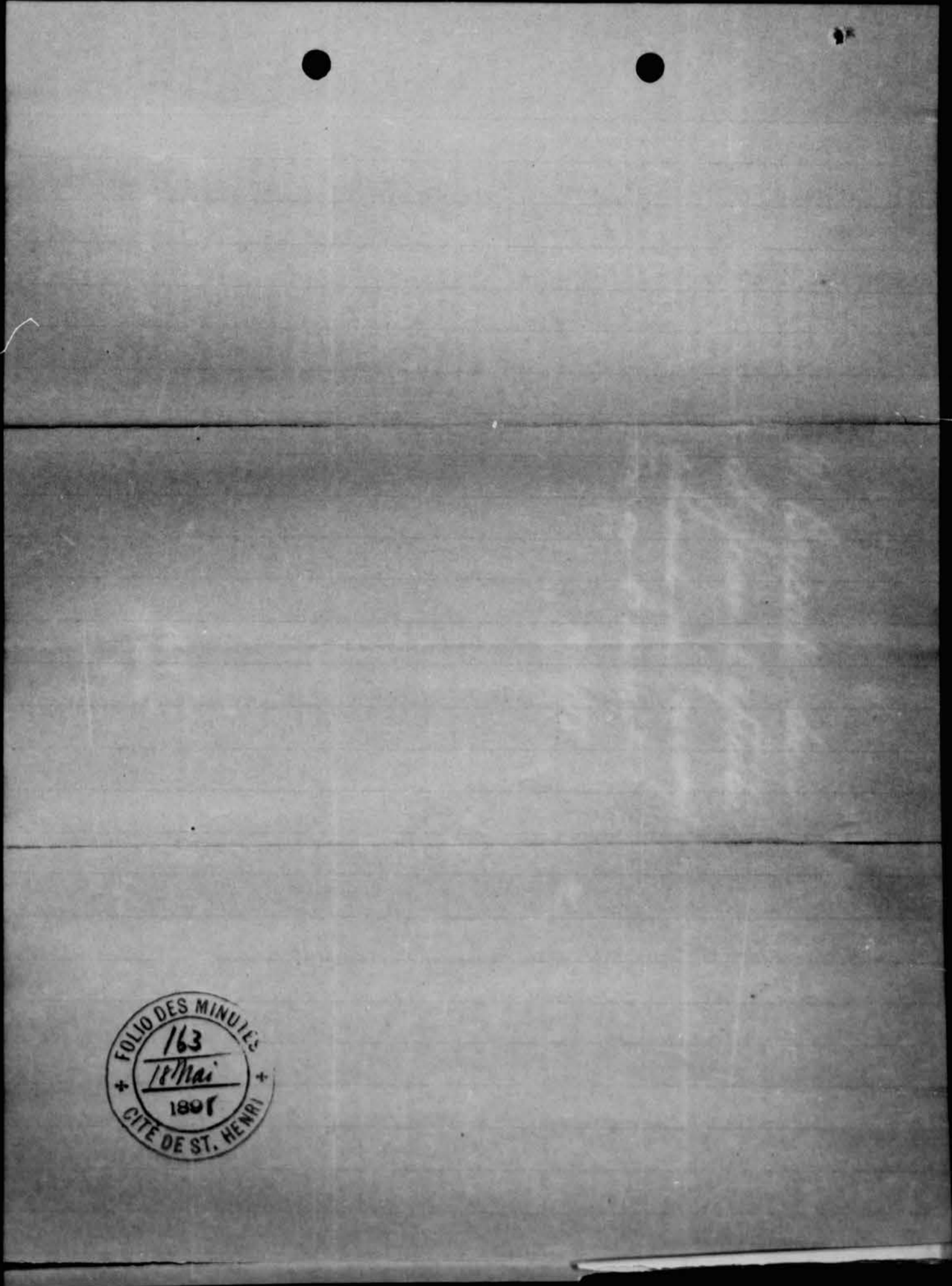
J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une
résolution passée à l'assemblée des officiers
de l'association St-Jean Baptiste section St-Henri
en date du 8 courant qui se lit comme suit
savoir

Considérant que cette année la fête nationale
du 24 Juin a été célébrée avec éclat que toutes
les sections doivent prendre part à la démonstration
que d'habitude le conseil de ville de la cité vient
en aide à l'association il est résolu que le
secrétaire reçoive instruction d'écrire au dit conseil
de ville lui demandant de vouloir bien faire comme
par le passé et nous permettre de faire bonne
figure, le priant d'avance d'accepter nos remer-
ciements pour le concours qu'il pourrait bien nous
accorder adopté à l'unanimité

Wm Bissette secrétaire

1 0 7 1

P23/E2,154



FOLIO DES MINUTES
163
18 Mai
1891
CITÉ DE ST. HENRI

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7647

W. Brissette Sec-
St. Jean Baptiste.
demande une souscrip-
tion au Conseil.

10/5/98



P23/E2,154

P23/E2,154

Montreal, 22 mai, 1898.

Evaluation des dommages causés par l'expropriation partielle d'une propriété située rue St Jacques à St Henri entre les rues St Ferdinand & St Pierre à St Henri. Cette propriété comprend un magasin & une autre construction contenant un logement privé avec cuisine d'extension &c, Clôtures &c.

Valeurs des Constructions 1465 75

Pds. de Terrain au pd. 100

Retraitement du terrain, au pied courant, pour dommages causés dans la recoups



de loyer, magasin et logement @ \$100.00

300 00

28 00

100 00

Facteur des Effets Pour pas de dommages Je soussigné assure à mes plus comme règlement final de mon expropriation les montants plus haut spécifiés.

J. L. Christian

1903 75

P23/E2,154

Montréal 10 Mai 1898

Evaluation détaillée de la Propriété
 Christmas Rue St Jacques a
 St Henri

Macduff & Hennings Arch.
 2310 Notre Dame
 Montréal

140	Verges Cubiques à Excavation	40	5600
9	Feuilles de tuyau en gris 6" de diam.	75	675
2	Récouder - - -	1 ⁰⁰	200
1	Connexion de la maison au canal de la rue 7 feuilles	2 ⁵⁰	1750
1	Tuyau en gris servant pour la cave		200
37	Poteaux en cidre pour cave	60	2220
339	Pds crt de lambourdes	12	4068
24 ⁰³	Carriés de Madrier de 3" en pin pour le carri de la bâtisse	06	14418
24 ⁰³	" de Planches B & C de 1"	03	7209
1	Poutre en bois 24.0 de long.	16	384
5	Colonnes de 11.0 de 6" x 8" Blanches + champrenies avec chapiteaux en menuiserie se complètes.	2 ⁵⁰	1250
5	Solives de 24.0 de 8" x 8" Blanches avec baguettes sur angle		
		120 pd ct.	13
9	Solives de plafond de 18.0 à 6.0 de longueur	108 pd crt	540
3	Soliveaux de plafond de 12.0	5	180
36	Pds crt de chevrons	5	180
			40434

P23/E2,154

		- 2 - Mantant Rapp.	
6	Chevrons de 6.0 à 30.0 de longueur 108	6 ⁴	648
4	Fermes de 24.0 x 11" avec arbelétriers de 6" x 3" entrants en même bois	5 ⁰⁰	3500
17 ⁴⁴	Carris de Plancher celui du haut est laquette	6 ⁴	109
9	Pds est de division en colonnages	15	135
72	" " " de 8.3 en planches de 1/4" d'épaisseur # Bré	35	2420
38	" " " de 7.0	30	1140
17 ⁰⁸	Carris de Couverture	4	6832
6 ⁶⁴	" " lambrissage 1" Bré	5	3320
17 ²⁸	" " foulures	1 ⁴	1798
1	Escalier 12 marches	1 ⁰⁰	1200
1	" " de cave		300
1	Balustrade		100
1	Garde robe sous escalier garni de tablettes 2 portes etc		800
1	Dessus d'Érie		100
1	Support -		100
3	Pds est de Portemanteau avec 3 crochets		25
35	Pds est de Fixture comprenant 4 tablettes, corniche en moulures etc	1 ⁰⁰	3500
7	" " " " " avec 1 tablette etc	50	350
1	Comptoir de 14.0 x 2.3 avec pilastres, modillons, panneaux moulurés, tablettes, dessus en bois de 2" de complet	1 ⁵⁰	2100
			79702

P23/E2,154

- 3 -

● Montant Rapporte ●

23	Ides crt de Cloture 7.0 de hauteur comprenant porte de cour, + porte premier planches decoupees et complete	797 02
	Portes de chambre et	
1	Encadrement 6.7 x 4.5 cham- braule et	60 th 13 80
1	" " 6.0 x 3.0	4 00
4	Portes de chambre de 6.0 x 2.10 sur tris de 1 3/4" 4 panneaux moulures, chambrails moulures de 6" x 1/2" socles et	7 th 28 00
1	Porte d'arche 4 vantaux 6.10 x 8.6 - 1/2 d'epaisseur chambrails et	18 00
1	Porte semblable aux portes de cham- bre 1/2" d'epaisseur, moins chambrails	4 00
1	Porte dormant sur extenseur sembla- ble aux portes de chambre, lanche verrou chambrails et	8 00
1	Garde robe supportant cheminie de l'extenseur avec porte sembla- ble aux portes de chambre, 4 tablettes et complet	15 00
1	Porte vitree, extenseur, avec vitrail au haut	10 00
1	Cabane 9.6 x 3.6 servant de tambour sur tris de 1" Bte sur colonnages blancs de 3x3 + 3x2 comprenant deux portes a 4 panneaux + deux carreaux	

900 82

P23/E2,154

	4	Montant Rap	900	82
		de 2.0 x 2.3, converti en		
		bardeau &c	3000	
2		Portes en planches	100	200
1		" en deux vantaux 7.0 x 4.6		
		- 2' vitrail au haut &c	1500	
1		- de devant a 4 panneaux		
		& complete	800	
1		- - - derriere vitree &c	600	
1		Vitrine de Magasin de 9.0 x 3.0		
		avec ferrements, bois de 3" mou-		
		luri avec chassis interieur,		
		a l'anglais, en bois de 2" plan-		
		cher &c complet.	200	1800
1		- do - semblable	7 pds	200
				1400
32		Pds crt de corniche au-dessus		
		du magasin, en moulures avec		
		modillons &c complete	@ 75	2400
26		Pds crt de corniche unie en		
		moulures	" 40	1040
2		Chassis dans les figures 3.0		
		x 4.0 avec doubles & jalousies	500	1000
3		Lucarnes avec chassis simples,		
		doubles & jalousies	1000	3000
6		Chassis canadiens de 4.8 x 3.0		
		avec doubles jalousies, enca- dentement exterieur &c complet.	1000	6000
201		pds crt de galerie de 4.0 de largeur		
		avec balustrade poteaux avec caps.		
				1128 22

		- 5 - Mont Rapp		112 22
		lattis dans un tout, dalle, da-		
		lot se complete		2 ⁵⁰ 6000
12 ⁴⁸		Caris de Couverture en Bardan		2 ⁵⁰ 31 20
4 ⁴⁸		- - - Gravois		4 ⁰⁰ 17 92
12		Pds crt de dalle en bois au 1 Morceau		15 1 80
10		- - - d'abat - planches		10 1 00
228		- - - planches de 10'		4 9 12
239		Verges Caries d'Enduits		20 47 80
33		Pds crt de cheminie		10 ⁰⁰ 33 00
3		Trous dans les cheminies		25 75
2		Ecris complets avec robinets pour eau froide, tuyau de renvoi & siphon en plomb.		10 ⁰⁰ 20 00
40		Pds crt de tuyau à l'eau		15 ⁰⁰ 6 00
542		Verges Caries de peinture a 2 cou- ches pour l'interieur		8 43 36
210		Verges Caries de peinture pour l'ex- terieur equivalent deux couches en moyenne		9 18 90
379		Pds caris de Diamant Star		7 26 53
128		" " " Double "		12 15 36
241		" " de cloture		40 4 80
		9.60		4 80
				1465 76

quatorze cent sixante cinq Dollars
& sixante deux centimes.



Évaluation par Quantité

Propriété J. J. Christman

French Copy

— Macduff & Lewis & Clark —
— 2310 Notre Dame —
— Montréal —

P23/E2,154

1 0 7 0

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7648

Macduff. + Lemieux

Rapport re expropria-
tion J. J. Christmas

10/5/98



P23/E2,154

1070

P23/E2,154

J. EMILE VANIER.
Ingénieur Civil
ET
Arpenteur Provincial
.. BUREAUX ..
107 Rue St-Jacques.

Montréal 10 Mai 1898.

L.N.Sénécal Ecr-
Greffier de la Cité de
St.Henri.

Cher Monsieur-

En réponse à la demande que vous me faisiez le 5 courant, accompagnée d'une résolution de votre Conseil datée du 4 du même mois, le tout concernant le mesurage de l'emprise à faire sur la propriété de Mr. Virgile Plamondon, (Banque Jacques Cartier) pour l'élargissement de la rue St.Jacques, je dois vous faire rapport comme suit, sur les recherches que je viens de terminer à ce sujet, savoir:

1o En 1892 alors qu'on procédait à l'arpentage de la Cité de St. Henri dans le but de confectionner un plan d'homologation, la bâtisse où se trouve aujourd'hui la banque était en construction, mais le perron et marches d'entrée en usage aujourd'hui et montrés au plan d'expropriation que vous avez en mains n'existaient pas. Ceci est en preuve dans mes carnets d'arpentage.

2o D'après toutes les recherches faites il n'apparaît pas que des lignes et niveaux aient été demandés et encore moins donnés au début de la construction de cet édifice ni plus tard.

3o Qu'en autant que ma mémoire me le permet, je crois avoir fait remarquer de vive voix à votre Conseil dans le temps, alors que ce perron en question était en construction, soit vers la fin de l'année 1892 ou en 1893, la position particulière qu'occupait ce perron

P23/E2,154

(2)

vis-à-vis de la ligne homologuée de la rue St. Jacques alors projetée seulement.

4o Que d'après les mesurages faits en vue de l'élargissement de la rue St. Jacques, il est évident que cette construction a été disposée, perron et marches compris, suivant les limites cadastrales de la propriété et cela au moins en front.

5o Qu'enfin le plan général homologué de la Cité de St. Henri n'a été en force qu'à partir du 22 Juin 1894.

J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,



J. Guillet-Vanier
Ingénieur Cité de St. Henri.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7649

J. Emile Vanier
de propriété Virgile
Plamondon
10/5/98



P23/E2,154

P23/E2,154

Montreal Street Railway Co.

Street Railway Chambers

Office of
THE SECRETARY.

574 CRAIG STREET.

Montreal, May 10, 1898.

L.N. Senecal, Esq.,

Clerk & Treasurer, CITY OF ST. HENRI,

S t . H e n r i , Q u e .

Dear Sir:-

I beg to acknowledge receipt of yours of the 5th inst, addressed to our Superintendent, Mr. McDonald, enclosing copy of extract from the minutes of your Council, with reference to this Company's tracks on St. James Street, and in reply would say that this matter shall be looked into.

Yours truly,

Martin A. Wallis

SECRETARY.



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7650

Montreal
Street Railway
(MATH)

re ligne St Jacques
10/5/98



P23/E2,154

1034

Saint Henri Mai le 10 1898

A Mr.le Maire &
M.M.les Echevins
de la Cité de Saint Henri

Messieurs:-

Le Cercle Saint Henri qui croit avoir les sympathies de votre honorable Conseil a constaté avec surprise que certaines propriétés du Cercle ont été détruites lors du dernier Banquet en l'honneur de Mr.le Dr.Lanctot et aucune information n'a pu être obtenue sur le sujet qui occupe le Cercle et dont je vous donne les détails.Le Cercle Saint Henri avait dans la salle de l'Hotel-de-Ville des estrades ou plateformes servant d'élévation pour les sièges de la salle,ces plateformes ont été payées par le Cercle \$35.00 et autres considérations pouvant faire élever la somme a \$50.00 et ces mêmes estrades ont été utiles surtout aux Révérendes Soeurs de l'asile et pour autres représentations,le Cercle ne les ayant employées qu'une seule fois en 1897-mais il était convenu,vu l'apparence désagréable de cette ~~pile~~ pile de bois,de les enlever et le Cercle devait s'entendre pour sortir ce bois et le placer en un lieu moins apparent et nous avons vu que l'ouvrage a été fait mais pas de la manière qu'on le désirait,c'est que l'on a sorti les plateformes sur la toiture de l'écurie attenant a l'Hotel-de-Ville et on les a laisser tomber tout simplement d'une hauteur de 20 pieds sur le pont de la cour,ce qui a eu pour résultat de les briser toutes,et on est a se diviser les ruines du bois dans la cour de la station.Si ceci a été l'ordre du Conseil ou du Président de l'Hotel-de-Ville nous n'avons qu'à nous conformer sachant que compensation sera accordée et nous proposerions que cette somme de \$50.00 soit acceptée par le Cercle comme compensation,cette même somme a être payée en acompte à la Cité sur l'achat des 225 sièges a bascule achetés dernièrement par la Cité pour être revendus au Cercle .Autrement le Cercle se trou-

P23/E2,154

trouve a perdre complètement cette valeur ce qui serait regrettable vu que rien n'a été fait de part et d'autre qui puisse nous faire penser que les meilleurs termes ont cessé d'exister entre le Conseil de la Cité qui a aidé le Cercle et le Cercle qui a pour le Conseil l'estime et la haute considération qu'il s'est toujours efforcé de montrer dans toutes circonstances.

J'ai l'honneur d'être

Votre humble serviteur.



J. A. D. Langas
Secrétaire C. St. Henri



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7651

*Cercle St. Henri
reclame des dommages
pour bois d'estacades
10/5/98*



P23/E2,154

1031

P23/E2,154

J. EMILE VANIER.
Ingénieur Δ Civil
ET
Arpenteur Provincial
.. BUREAUX ..
107 Rue St-Jacques.

Montreal, 11 Mai 1898

Mr. N. Sénécal
Greffier, Trésorier de la
Cité de St. Henri

Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous faire connaître comme suite
à votre ordre du... 5. Mai 1898. que... l'alignement tel que figu-
ré au plan homologué, a. été tracé le... 5. Mai.... sur le côté Nord
..... de la rue... Albers.....
devant la propriété de... M^r. Lecharbonneau..... portant le nu-
méro officiel... 941-120.....

~~Les niveaux des profils approuvés par votre
Conseil de Ville, ont également été donnés. Ils sont renseignés au cro-
quis ci-dessous.~~

Veillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assu-
rance de mes sentiments les plus dévoués.

J. Emile Vanier
Ingénieur Cité de St. Henri.



P23/E2,154

J. EMILE VANIER.
Ingénieur Civil
ET
Arpenteur Provincial
.. BUREAUX ..
107 Rue St-Jacques.

Montreal, 11 Mai 1898

Mr. N. Sénécal
Greffier, Trésorier de la
Cité de St. Henri

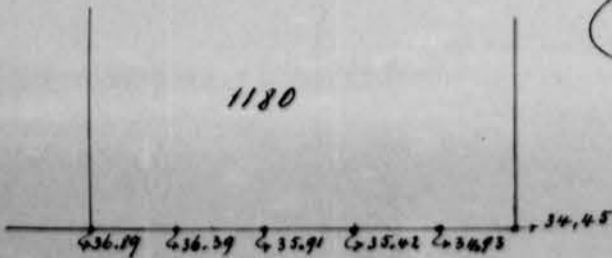
Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous faire connaître comme suite
à votre ordre du... 27. Avril.... 1898. que les alignement tels que figu-
rés aux plans homologués, ^{profils approuvés ont été donnés} ... été tracé le 26. Avril... sur le côté Nord
..... de la rue. St. Jacques.....
devant la propriété des Soeurs. de St. Anne..... portant le nu-
méro officiel... 1180.....

~~Les niveaux des profils approuvés par votre
Conseil de Ville, ont également été donnés. Ils sont renseignés au cro-
quis ci-dessous.~~

Veillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assu-
rance de mes sentiments les plus dévoués.

J. Emile Vanier
Ingénieur Cité de St. Henri.



P23/E2,154

J. EMILE VANIER.
Ingénieur Δ Civil
ET
Arpenteur Provincial
.. BUREAUX ..
107 Rue St-Jacques.

Montreal, 11 Mai 1898

Mr. N. Sénécal
Greffier, Trésorier de la
Cité de St. Henri

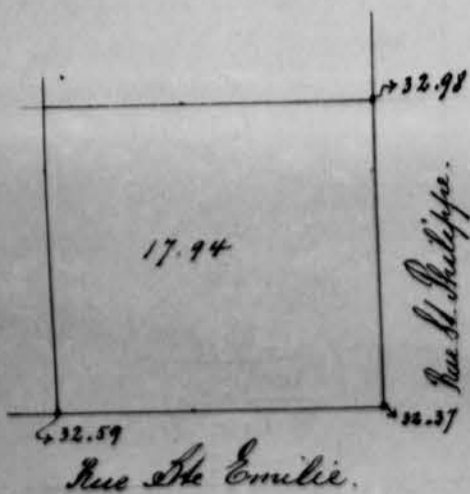
Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous faire connaître comme suite
à votre ordre du..26. Avril.....1898. que les alignements tels que figu-
rés au plan homologué, ont été tracés le même jour. sur les cotés Nord
et Ouest..... des.. rues.. St. Emilie. et St. Philippe.....
devant la propriété de... M^r. Leclair..... portant le nu-
méro officiel... 17.94.....

Les niveaux des profils approuvés par votre
Conseil de Ville, ont également été donnés. Ils sont renseignés au cro-
quis ci-dessous.

Veuillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assu-
rance de mes sentiments les plus dévoués.

J. Emile Vanier
Ingénieur Cité de St. Henri.



P23/E2,154

E. VANIER
EMILE VANIER.
Ingénieur & Civil
ET
Arpenteur Provincial
.. BUREAUX ..
107 Rue St-Jacques.

Montreal, 11 Mai 1898

Mr. N. Sénécal
Greffier, Trésorier de la
Cité de St. Henri

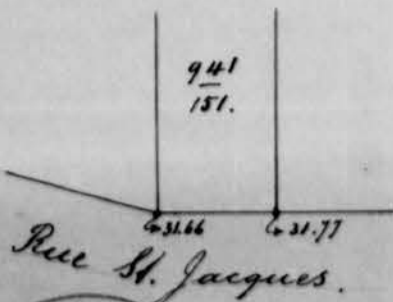
Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous faire connaître comme suite
à votre ordre du *16 Avril.....1898*. que *l'*alignement tel que figu-
ré au plan homologué, *a.* été tracé le *16 Avril...* sur le côté *Sud*
..... de la rue St. Jacques.....
devant la propriété de *M. Bray, ci devant Cooper....* portant le nu-
méro officiel. *941-151.....*

Les niveaux des profils approuvés par votre
Conseil de Ville, ont également été donnés. Ils sont renseignés au cro-
quis ci-dessous.

Veuillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assu-
rance de mes sentiments les plus dévoués.

J. Emile Vanier
Ingénieur Cité de St. Henri.



P23/E2,154

J. EMILE VANIER.
Ingénieur Δ Civil
ET
Arpenteur Provincial
.. BUREAUX ..
107 Rue St-Jacques.

Montreal, 11 Mai 1898

Mr. N. Sénécal
Greffier, Trésorier de la
Cité de St. Henri

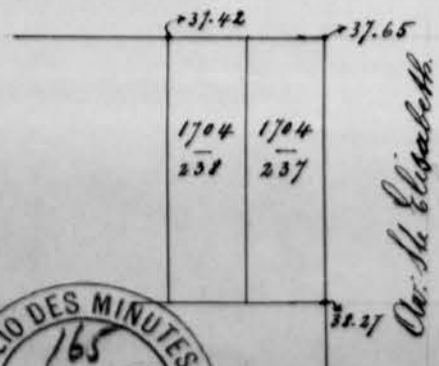
Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous faire connaître comme suite à votre ordre du *14. Avril.....1898.* que *les* alignements tels que figurés au plan homologué, *ont* été tracés le *15. Avril...* sur les cotés *Sud et Ouest.....* des *rues Notre-Dame et St. Elisabeth....* devant la propriété de *la Cité de St. Henri.....* portant les numéros officiels *1704 - 237 et 238.*

Les niveaux des profils approuvés par votre Conseil de Ville, ont également été donnés. Ils sont renseignés au croquis ci-dessous.

Veillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Rue Notre Dame



J. Emile Vanier
Ingénieur Cité de St. Henri.



P23/E2,154

J. EMILE VANIER.
Ingénieur Δ Civil
ET
Arpenteur Provincial
.. BUREAUX ..
107 Rue St-Jacques.

Montreal, 11 Mai 1898

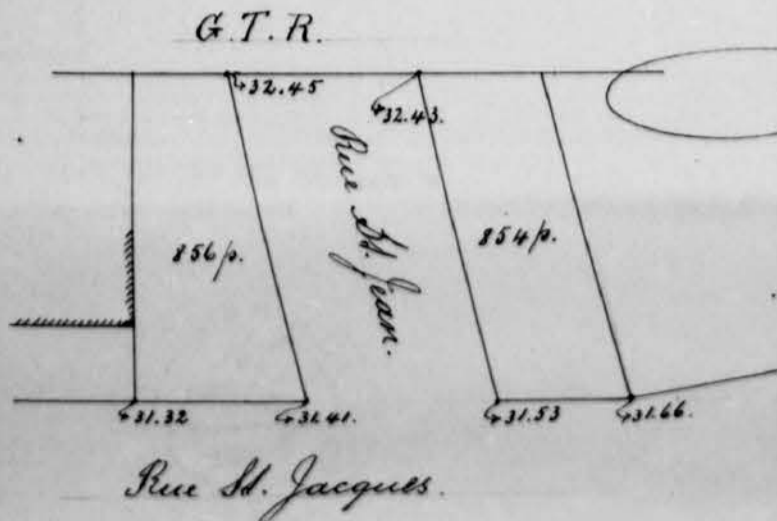
Mr. N. Sénécal
Greffier, Trésorier de la
Cité de St. Henri

Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous faire connaître comme suite à votre ordre du 7. Avril.....1898. que les alignements tels que figurés au plan homologué, ont été tracés le 8. Avril..... sur le côté Est. et Ouest..... de la rue St. Jean. et Sud. de la rue St. Jacques.. devant la propriété de M. M. Desjardins et H. Veveire..... portant les numéros officiels 254 et 256. (parties).

Les niveaux des profils approuvés par votre Conseil de Ville, ont également été donnés. Ils sont renseignés au croquis ci-dessous.

Veuillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.



J. Emile Vanier
Ingénieur Cité de St. Henri.



P23/E2,154

J. EMILE VANIER.
Ingénieur & Civil
ET
Arpenteur Provincial
.. BUREAUX ..
107 Rue St-Jacques.

Montreal, 11. Mai 1898

Mr. N. Sénécal
Greffier, Trésorier de la
Cité de St. Henri

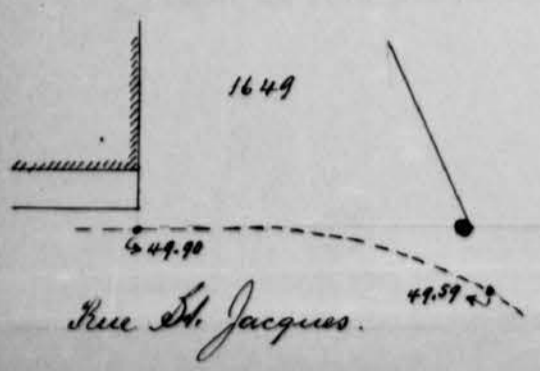
Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous faire connaître comme suite à votre ordre du...*30. Mars.....1898.* que *l'* alignement tel que figuré au plan homologué, *a.* été tracé le...*31. Mars....* sur le côté...*Nord* de *la* rue...*St. Jacques.....* devant la propriété de...*M^r. Deschamps.....* portant le numéro officiel...*1649.....*

Les niveaux des profils approuvés par votre Conseil de Ville, ont également été donnés. Ils sont renseignés au croquis ci-dessous.

Veuillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

J. Emile Vanier
Ingénieur Cité de St. Henri.



P23/E2,154

J. EMILE VANIER.
Ingénieur & Civil
ET
Arpenteur Provincial
.. BUREAUX ..
107 Rue St-Jacques.

Montreal, 11 Mai 1898

Mr. N. Sénécal
Greffier, Trésorier de la
Cité de St. Henri

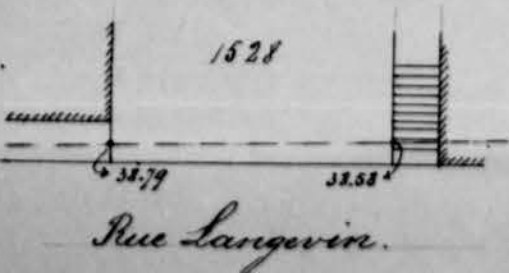
Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous faire connaître comme suite
à votre ordre du *31 Mars*.....1898. que *L'*alignement tel que figu-
ré au plan homologué, a. été tracé le *31 Mars*... sur le côté *Nord*
..... de *la rue Langelier*.....
devant la propriété de *M^r Felix Clairoux*..... portant le nu-
méro officiel *1528*.....

Les niveaux des profils approuvés par votre
Conseil de Ville, ont également été donnés. Ils sont renseignés au cro-
quis ci-dessous.

Veillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assu-
rance de mes sentiments les plus dévoués.

J. Emile Vanier
Ingénieur Cité de St. Henri.



P23/E2,154

J. EMILE VANIER.
Ingénieur Δ Civil
ET
Arpenteur Provincial
.. BUREAUX ..
107 Rue St-Jacques.

Montreal, 11 Mai 1898

Mr. N. Sénécal
Greffier, Trésorier de la
Cité de St. Henri

Monsieur le Greffier,

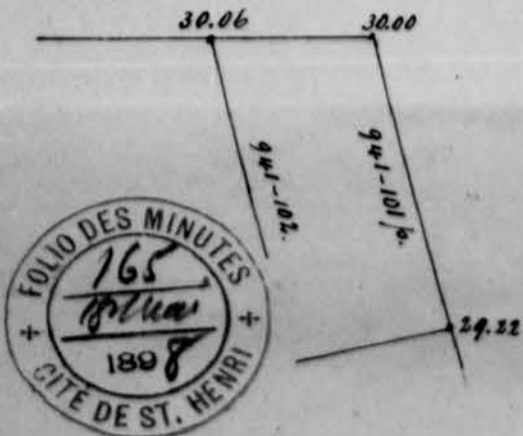
J'ai l'honneur de vous faire connaître comme suite à votre ordre du 30 Mars.....1898. que les alignements tels que figurés au plan homologué, ont été tracés le même jour.. sur le côté Sud, et Ouest..... des.. rues Albert et St. Jean..... devant la propriété de M. M. Angrignon et Bisson... portant les numéros officiels 941-101 et 941-102

Les niveaux des profils approuvés par votre Conseil de Ville, ont également été donnés. Ils sont renseignés au croquis ci-dessous.

Veuillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Rue Albert.

J. Emile Vanier
Ingénieur Cité de St. Henri.



P23/E2,154

J. EMILE VANIER.
Ingénieur Δ Civil
ET
Arpenteur Provincial
.. BUREAUX ..
107 Rue St-Jacques.

Montreal, 28 mai 1898

Mr. N. Sénécal
Greffier, Trésorier de la
Cité de St. Henri

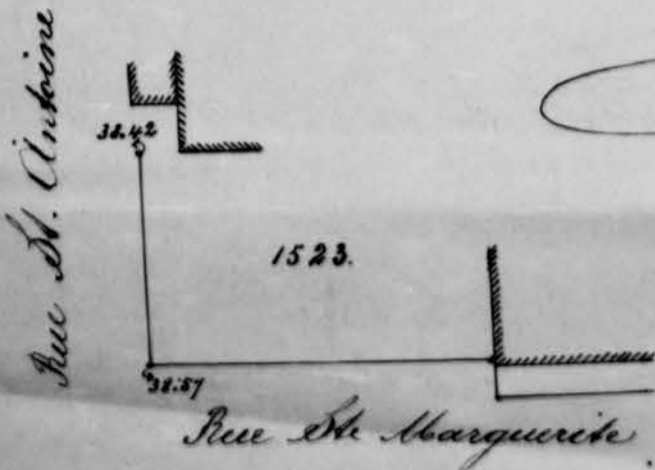
Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous faire connaître comme suite à votre ordre du 20 Mai.....1898. que les alignements tels que figurés au plan homologué, ont été tracés le 23 du même mois sur les cotés Est et Sud..... des rues St. Marguerite et St. Antoine... devant la propriété de M^r Martin..... portant le numéro officiel 1523.....

Les niveaux des profils approuvés par votre Conseil de Ville, ont également été donnés. Ils sont renseignés au croquis ci-dessous.

Veillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

J. Emile Vanier
Ingénieur Cité de St. Henri.



P23/E2,154

J. EMILE VANIER.
Ingénieur Δ Civil
ET
Arpenteur Provincial
.. BUREAUX ..
107 Rue St-Jacques.

Montreal, 28 Mai 1898

Mr. N. Sénécal
Greffier, Trésorier de la
Cité de St. Henri

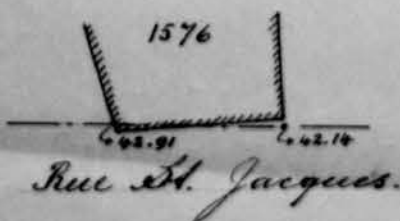
Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous faire connaître comme suite à votre ordre du 16 Mai.....1898. que l'alignement tel que figuré au plan homologué, a. été tracé le 17 du même mois sur le côté Nord de la rue St. Jacques..... devant la propriété de Mr. Ferd. Fichaud..... portant le numéro officiel...1576.....

Les niveaux des profils approuvés par votre Conseil de Ville, ont également été donnés. Ils sont renseignés au croquis ci-dessous.

Veillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

J. Emile Vanier
Ingénieur Cité de St. Henri.



P23/E2,154

J. EMILE VANIER.
Ingénieur Δ Civil
ET
Arpenteur Provincial
.. BUREAUX ..
107 Rue St-Jacques.

Montreal, 28 Mai 1898

Mr. N. Sénécal
Greffier, Trésorier de la
Cité de St. Henri

Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous faire connaître comme suite à votre ordre du 17. Mai.....1898 que l'alignement tel que figuré au plan homologué, a été tracé le même jour sur le côté Nord de la rue Notre-Dame..... devant la propriété de M. le D^r Sanctot..... portant le numéro officiel. 1012. et 1013.....

Les niveaux des profils approuvés par votre Conseil de Ville, ont également été donnés. Ils sont renseignés sur ~~carte~~ ci-dessous.

Veillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

J. Emile Vanier
Ingénieur Cité de St. Henri.

Niveau: 3 pouces plus haut que le niveau de la chaux en pierre du trottoir.



P23/E2,154

J. EMILE VANIER.
Ingénieur Δ Civil
ET
Arpenteur Provincial
.. BUREAUX ..
107 Rue St-Jacques.

Montreal, 28 Mai 1898

Mr. N. Sénécal
Greffier, Trésorier de la
Cité de St. Henri

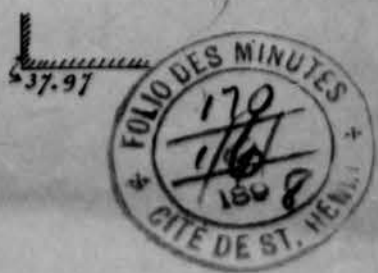
Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous faire connaître comme suite
à votre ordre du 16 Mai.....1898 que l'alignement tel que figu-
ré au plan homologué, a été tracé le 17 du même mois sur le côté Est.
..... de la rue St. Ferdinand.....
devant la propriété de..... M^r Eugène Guay..... portant le nu-
méro officiel... 1884.....

Les niveaux des profils approuvés par votre
Conseil de Ville, ont également été donnés. Ils sont renseignés au cro-
quis ci-dessous.

Veuillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assu-
rance de mes sentiments les plus dévoués.

J. Emile Vanier
Ingénieur Cité de St. Henri.



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7652

J. E. Vanier -
Alignements.
"Charbonneau"
"Soeurs de Ste Anne"
"Nere Leclair"
"Bray & Myre"
"Cite de St. Henri"
"Aquin & Itzweire"
"M^{re} Deschamps"
"Felix Cleroux"
"Anguignon & Bisson"
"Hermeneilde Martin"
"Ferd. Fichaud"
"Dr Jos. Lacroix"
"Eugene Guay"



P23/E2,154

P23/E2,154

vous vous rendrez
à ma demande
Je demeure
votre très humble
serviteur

G. M. Delorme

11 mai 1895



10000
Au Conseil de Ville de
St Henri

Messieurs les Echevins

Ayant construit une
maison au coin de la rue
Notre-Dame et du chemin de
la Côte St Paul, j'ai
l'honneur de m'adresser
à votre Conseil pour me
faire un trottoir autour
de cette propriété.

Espérant que

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7653

L. N. Delorme

*demande un trottoir
en face de sa propriété*

11/5/98



P23/E2,154

1033

P23/E2,154

We the undersigned proprietors of property bordering or traversed by the River St. Pierre, hereby agree to, and we do hereby authorize the Government of the Dominion of Canada to deepen the River bed alongside of, or through our several properties, to avail in lieu of the present bed or channel of said River St. Pierre, and deposit excavated material on our property provided such ditch be made sufficiently large and deep to drain the land properly and that we, or any of us, are not called upon or bound to pay the cost thereof -

Dated this 11th day of May, One thousand Eight hundred and ninety-eight -

Marie

Marie

L. M. Senecal

Guffin



P23/E2,154

Province de Québec
Cité de Saint Henri

Extrait du livre des délibérations du Conseil de la
Cité de Saint Henri

Séance du 11 Mai 1898

Le Greffier et Trésorier et Mr. le Maire sont autorisés à signer un permis au Gouvernement, de creuser la petite rivière Saint Pierre et déposer des matériaux provenant de ~~ix~~ l'excavation, sur la propriété de la Cité faisant front à la petite rivière, mais ce sans préjudice à tous droits de la Cité et en autant que la Cité ~~est~~ concernée pour sa propriété seulement.

Certifié vraie extrait du livre des délibérations du Conseil de la Cité de Saint Henri.

L. M. Senecal

Greffier et Trésorier

TE [redacted] RI.
Archive No. 7653a

*Petite Riviere St. Pierre
permis de la creuser*

11/5/98



P23/E2,154

1093A

P23/E2,154

@ Mr le Maire &
M.M. les Echevins de
la Cite de Saint-Henri.

Messieurs:

Comme vous le savez, j'ai
obtenus un brevet d'invention (brevet)
pour une amelioration apportee au sys-
teme de fonctionnement des pompes a
incendie. Et il ne me reste qu'a faire
l'essai pratique de cette invention qui
est l'idée de Mr Aluc Ducep. ingenieur
mecanicien et moi. notre intention est
de remplacer les agents actuels servant
a mettre la pompe en mouvement
c'est a dire la vapeur. par l'electricite
et vous pourrez constater d'après les specifi-
cations quelle economie il peut être
fait et quelles avantages on peut en tirer

P23/E2,154

Bref Je demandais au Conseil en
faveur le permis de mettre en connexion
la pompe du Département de Sains Fleuves
avec un moteur électrique et ce au
moyen de pièces mécaniques ennuies
aux spécifications et de se servir de la
pompe pour faire l'essai publiquement
Espérant que ma demande sera prise
en considération.

Je remercie votre humble
serviteur

L. M. Luceau



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7654

L. N. Sénécal
Demande l'usage de
la pompe à incendie
et essai d'une patente.

11/5/98



P23/E2,154

P23/E2,154

S^t Henri 11 mai 1898

A monsieur le Maire et à Messieurs les
échevins de la Cité de S^t Henri -

Messieurs

Le 21 avril dernier en allant à mes affaires
je suis tombée sur le trottoir en voie de construction en face
de l'Hotel de Ville, m'infligeant dans ma chute une grave
entorse. Cette entorse m'a forcée de garder la maison, et
m'a fait perdre de nombreux engagements. Je vous réclame
bonne foi la présente un dommage de \$50.00 cinquante fias
tres, plus le montant du compte de mon medecin -

Espérant que vous allez faire
droit à ma juste demande

Je me sousscris Messieurs

Reçu des Minutes
161
11/57
CITE DE ST. HENRI



10/98
votre toute dévouée

Dame Léon Pharou
Rue S^t Alphonse
S^t Henri

P23/E2,154

1655
St^e Henri 11 Mai 1898

A monsieur le Maire et à Messieurs les
échevins de la Cité de St^e Henri -

Messieurs

Le 21 avril dernier en allant à mes affaires
je suis tombée sur le trottoir en voie de construction en face
de l'Hotel de Ville, m'infligeant sans ma chute une grave
entorse. Cette entorse m'a forcée de garder la maison, et
m'a fait perdre de nombreux engagements. Je vous réclame
bonne foi la présente un dommage de \$50.00 cinquante fias
tres, plus le montant du compte de mon medecin -

Esperant que vous allez faire
droit à ma juste demande

Je me sousseris Messieurs
161
11/51
10/98
votre toute dévouée

Dame Léon Pharou
Rue St^e Alphonse
St^e Henri



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7655

Dame Leon Pharon

re accident.

11/5/98



P23/E2,154

1033

P23/E2,154



Montreal May 11th 1898

To the Corporation of
St. Henry

Gentlemen. I am ready
to expropriate my
property, but wish to
know from you the
number of feet you
are going to take
of the front of my
ground before I can
fully estimate the
damages, and am
waiting your reply
Yours Respectfully
T.J. Christmas
2493 Notre Dame St.

P23/E2,154

[Faint, illegible handwritten text in cursive script, likely a meeting minute or official record.]



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7656

J. J. Christmas
Re expropriation -
11/5/98



P23/E2,154